



Bulletin de

L'ORDRE

PROFESSIONNEL DES TRAVAILLEURS SOCIAUX

La Semaine des travailleuses sociales
et des travailleurs sociaux du Québec



Une présence
humanisante

Du 23 au 29 mars 2008

Ordre professionnel
des travailleurs sociaux du Québec

*L'humain.
Avant*

Sommaire

Le mot du président Le point sur le projet de loi 50	3
Le mot de la secrétaire et directrice générale	5
Avis d'élection 2008 au Bureau de l'Ordre, bulletin de présentation détachable et règlements sur les procédures d'élection	6, 7, 8
La Semaine des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux et les trois textes primés	9, 10, 11
Assemblée générale annuelle Avis de convocation	11
Le Quizz de la « déonto »; les réponses	12, 13
Revue Intervention, appel de contributions	19
L'Ordre et ses partenaires réclament une politique contre les abus envers les aînés	25



Administrateurs

LISTE DES ADMINISTRATEURS DU BUREAU 2007-2008 DE L'ORDRE PROFESSIONNEL DES TRAVAILLEURS SOCIAUX DU QUÉBEC

Secteur travail social

Région 01/11 - Bas-St-Laurent/ Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine
Médor Doiron

Région 02 - Saguenay/Lac-St-Jean
Danièle Tremblay

Région 03/12 - Capitale-Nationale/ Chaudière-Appalaches
Marie-Josée Morin
Serge Turcotte
Monique Vachon

Région 04/17 - Mauricie/Centre-du-Québec
Claude Leblond

Région 05 - Estrie
Benoît Van Caloen

Région 06/13 - Montréal/Laval
Marc Boily
Lorraine Brault
John Thomas Compassi
Claude Larivière
Jeannine Loiselle
Allan Ptack

Région 07 - Outaouais
Guyline Ouimette

Région 08/10 - Abitibi/Témiscamingue/Nord-du-Québec
Rolande Hébert

Région 09 - Côte-Nord
Stéphane Verret

Région 14/15 - Lanaudière/Laurentides
Marie-Josée Dupuis

Région 16 - Montérégie
Sonia Gilbert
Guyline Sarrazin

Secteur thérapie conjugale et familiale
Louise Lemieux

Membres externes nommés par l'Office des professions
Claire Denis
Jean-Luc Henry
Richard Jacques
Gladys Pagé

La permanence

255, boulevard Crémazie Est, bureau 520
Montréal Québec H2M 1M2

Téléphone : 514 731-3925
Télécopieur : 514 731-6785
Sans frais : 1 888 731-9420

Liste par services et numéros de boîtes vocales

Président	Claude Leblond, t.s.	poste 232
Direction générale Secrétaire et directrice générale Assistante de direction Secrétaire de direction	Ghislaine Brosseau, t.s. Marie-Cécile Pioger Rose-Myrène Dorival	poste 226 poste 224 poste 241
Direction des services administratifs et des technologies de l'information Directrice des services administratifs et des technologies de l'information Soutien informatique Secrétaire Commis senior à la comptabilité Commis intermédiaire Commis intermédiaire Réceptionniste Réceptionniste	Sylvie Tremblay Martine Tanguay Martine Provost Carolina Loyola Mélissa Nourry Nancy McCowan (temporaire) Claire Kinelski Hélène Houle	poste 230 poste 238 poste 245 poste 239 poste 237 poste 237 poste 0 poste 0
Service des communications et publications Responsable des communications Secrétaire Coordonnateur de la revue <i>Intervention</i> Secrétaire	Luc Trottier Anouk Boislard André Beaudoin, t.s. Isabelle Tessier	poste 244 poste 223 poste 228 poste 225
Service du développement, de l'amélioration et du soutien professionnel Coordonnatrice du service du développement, de l'amélioration et du soutien professionnel Chargée d'affaires professionnelles Chargée d'affaires professionnelles Responsable du programme de l'inspection professionnelle Secrétaire administrative (formation continue, service de références) Secrétaire (inspection) Secrétaire	Natalie Beauregard, t.s. Marie-Lyne Roc, t.s. Lyse Soucy, t.s. Jean-Yves Rheault, t.s. Huguette Houle Johanne Martel Sara Veilleux	poste 243 poste 231 poste 285 poste 234 poste 235 poste 290 poste 287
Bureau du registraire Services juridiques et réglementaires Registraire et conseiller juridique Chargée d'affaires professionnelles, t.c.f. Secrétaire administrative Secrétaire (réadmission) Secrétaire (admission, médiation familiale)	Richard Silver, t.s., avocat Louise Roberge, t.c.f. Sylvie Poirier Nathalie Fiola Lucie Robichaud	poste 227 poste 289 poste 240 poste 242 poste 249
Bureau du syndic Syndic Syndics adjoints	Étienne Calomne, t.s. Marcel Bonneau, t.s. Dennis Farley, t.s. Jacqueline La Brie, t.s. Nathalie Fiola	poste 333 poste 242 poste 242 poste 242 poste 242
Secrétaire (bureau du syndic)	Me Maria Gagliardi Johanne Martel	poste 286 poste 290
Comité de discipline Secrétaire au comité de discipline Secrétaire au contrôle de l'exercice professionnel (discipline et révision)		
Courriel Pour joindre un permanent de l'Ordre, inscrivez la première lettre du prénom suivie du nom de famille et ajoutez @optsq.org		

Réunion du Bureau du 30 novembre 2007

Ghislaine Brosseau, t.s.
Secrétaire et directrice générale

Lors de sa réunion du 30 novembre dernier, le Bureau a notamment :

- adopté le Plan d'urgence médiatique de l'OPTSQ;
- résolu de soumettre au Commissaire à la santé et au bien-être les noms de deux travailleurs sociaux pouvant être nommés à titre de membres experts, par le Commissaire, à un Forum de consultation;

- adopté le *Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de travailleur social*, avec l'ajout proposé par l'OPTSQ (*système professionnel québécois*) à la SECTION II., art. 2, alinéa 6) et selon les modifications proposées par l'Office des professions;
- adopté les *Lignes directrices visant un membre qui fait l'objet d'une plainte portée par le syndic auprès de la secrétaire du Comité de discipline de l'OPTSQ*.

ISSN-1716-3706

Poste publication convention 1502662
Dépôt légal: 1^{er} trimestre 2008
Bibliothèque nationale du Québec, 2008
Bibliothèque nationale du Canada, 2008

N.B. L'OPTSQ a établi une politique sur le contenu publicitaire. Celle-ci est disponible sur demande, ou en consultant notre site Internet au www.optsq.org

Poste publication convention 1502662



Claude Leblond, t.s., M.S.S.
Président

Nous franchirons bientôt une étape majeure dans un dossier qui nous occupe et nous préoccupe depuis bientôt dix ans. En effet, à la mi-février, la Commission des institutions de l'Assemblée nationale complétait des consultations (auxquelles nous avons pris part) entourant le projet de loi 50, Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines. Le sort de ce projet de loi est maintenant entre les mains des parlementaires. Ce long processus, amorcé en 1999 par le gouvernement du Québec, a pour objectif ultime, depuis le début, la protection du public. En tant qu'ordre professionnel, nous ne pouvions qu'adhérer à un tel objectif. Nous avons néanmoins ajouté un principe fondamental à notre approche : assurer la pérennité et le développement des professions de travailleur social et de thérapeute conjugal et familial afin qu'elles puissent s'exprimer et s'épanouir dans les différents réseaux de l'État tout comme en pratique autonome. Dès le départ, nous avons compris que le statut quo était notre pire ennemi puisqu'il n'offrait aucune garantie supplémentaire quant à la protection du public et qu'il menait à l'effritement de nos champs de pratique en favorisant l'émergence d'autres intervenants.

Rappel historique

- **1999** La ministre de la Justice, Linda Goupil, initie la démarche devant mener à une réforme des professions en santé et en relations humaines en confiant un mandat en ce sens au Groupe Bernier.
- **2002** En juin, l'Assemblée nationale du Québec adopte la Loi 90, Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé. Cette loi établit « un nouveau partage des champs d'exercice professionnels dans le domaine de la santé et les activités désormais réservées aux médecins, aux pharmaciens, aux infirmières et infirmiers, aux technologues en radiologie, aux diététistes, aux orthophonistes et audiologistes, aux physiothérapeutes, aux ergothérapeutes, aux infirmières et infirmiers auxiliaires, aux technologues médicaux et aux inhalothérapeutes ».
- **2004** Janvier. Étant donné que la loi 90 ne porte que sur les activités professionnelles dans le domaine de la santé physique, l'OPQ confie à un nouveau groupe d'experts, le Comité Trudeau, le mandat de produire un rapport concernant la modernisation des pratiques professionnelles en santé mentale et en relations humaines, incluant l'encadrement de la pratique de la psychothérapie. Les professionnels concernés sont les psychologues, les travailleurs sociaux, les thérapeutes conjugaux et familiaux, les conseillers d'orientation, les psychoéducateurs, les ergothérapeutes, les infirmières et les médecins.
- **2005** Le rapport du Comité Trudeau, intitulé Partageons nos compétences, est remis en décembre à l'OPQ.
- **2007** L'Assemblée nationale du Québec, le 20 novembre, adopte le principe du projet de loi 50, Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines.

La reconnaissance des compétences et de l'expertise particulière des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux

À chaque étape, depuis le tout début du processus, l'OPTSQ n'a jamais dérogé de ce principe. Bien sûr, la recherche et le maintien d'un consensus sur une si longue période – avec des enjeux souvent complexes – comportent une part de risque que nous étions prêts à assumer. D'ailleurs, il y a lieu de se réjouir d'une percée majeure : la reconnaissance des compétences particulières et de l'expertise incomparable des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux. Ces compétences et expertises se retrouvent particulièrement dans les champs d'exercice et au cœur d'une série d'activités réservées et partagées, dont l'évaluation d'une personne (volet psychosocial) dans le cadre des régimes de protection de la personne majeure ou du mandat donné en prévision de l'incapacité du mandant.

Il faut se référer au rapport Trudeau pour saisir toute la portée de cette reconnaissance des compétences et de l'expertise particulières des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux familiaux. Concernant les travailleurs sociaux, le rapport Trudeau affirme que : « La finalité de la pratique du travail social (...) vise à conduire la personne à son niveau de développement social optimal. »¹ « (...) le travailleur social se distingue par sa capacité d'intervenir dans la perspective où la personne est considérée en interaction avec son environnement. (...) [Il] intervient également pour soutenir et rétablir le fonctionnement social de la personne en réciprocité avec son milieu. »²

Dans le cas des thérapeutes conjugaux et familiaux, les experts observent qu'ils se distinguent par leur : « (...) capacité d'évaluer la dynamique des systèmes relation-

We will soon be taking a major step in a file that has kept us occupied and preoccupied for the better part of a decade. In fact, in mid-February, the National Assembly's Institutions Commission completed hearings (in which we participated) on Bill 50, an Act to amend the Professional Code and other legislative provisions as regards mental health and human relations (Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines). The fate of this bill now lies in the hands of our parliamentarians. From the outset, this long process, initiated in 1999 by the Québec government, has sought to ensure the protection of the public. As a professional order, we could not do otherwise but support a project of this nature. Still, we added a fundamental principle to our approach: ensure the continuity and development of the social work and marriage and family therapy professions, so that its practitioners can express themselves and grow, whether they are active in various State networks or private practice. From the start, we understood that the status quo was our worst enemy, since it provided no additional guarantees with regards to the protection of the public, and would lead to the disintegration of our fields of practice by favouring the emergence of other interveners.

Recognition of the special competencies and expertise of social workers and marriage and family therapists

Every step of the way, from the time the process was first initiated, the OPTSQ has never strayed from this principle. Obviously, finding and maintaining a consensus over an extended period of time – when the stakes are often complex – involved a degree of risk, which we were willing to assume. In fact, there is reason to rejoice over a major breakthrough: the recognition of the specific competencies and peerless expertise of social workers and marriage and family therapists – competencies and expertise essential to these specific fields of practice in particular, and which are key to a series of reserved and shared activities, as well as an activity that is the exclusive domain of social workers, i.e., the evaluation of individuals (psychosocial facet) within the framework of programs for the protection of adults or a mandate (power of attorney) in the event that the mandating adult becomes incapacitated.

Social workers and marriage and family therapists with the required training and expertise will be entitled to legitimately practice psychotherapy

Of course, nothing is perfect. In some regards, we would have liked more, and said as much in responding to the contents of the Trudeau report, within the framework of consultations conducted by the Office in the spring of 2006. Notably, we

nels des couples et des familles. [Le thérapeute conjugal et familial] porte un jugement clinique sur la situation évaluée à partir des informations dont il dispose et en communique les conclusions. »³

Les travailleurs sociaux et les thérapeutes conjugaux et familiaux qui possèdent la formation et l'expertise requises pourront poursuivre la pratique de la psychothérapie en toute légitimité

Bien sûr, tout ne saurait être parfait. À certains égards nous aurions souhaité plus, comme nous l'indiquions d'ailleurs dans notre réaction au contenu du rapport Trudeau, lors de la consultation effectuée par l'Office au printemps 2006. Notamment, nous aurions souhaité la reconnaissance de facto de l'expertise des thérapeutes conjugaux et familiaux en vue de la pratique de la psychothérapie. Nous étions également prêts à accueillir les techniciens en travail social au sein de notre ordre professionnel. Sur tous ces enjeux, et sur plusieurs autres, nous demeurerons vigilants et nous participerons activement à la poursuite des travaux. Néanmoins, le libellé actuel du projet de loi 50 fait en sorte que les travailleurs sociaux et les thérapeutes conjugaux et familiaux qui possèdent la formation et l'expertise requises pourront poursuivre la pratique de la psychothérapie en toute légitimité. Il faut également garder à l'esprit que nos deux professions seront représentées au sein du Comité interdisciplinaire de psychothérapie, comité au sein duquel nous pourrions exercer notre influence sur le développement de la pratique de la psychothérapie, dans une perspective interdisciplinaire. Dans le cas précis des thérapeutes conjugaux et familiaux, nous poursuivons nos démarches pour qu'une formation universitaire québécoise donne accès au diplôme permettant la pratique de cette profession (tel que le recommande le rapport Trudeau). Puisque la psychothérapie est au cœur de la pratique des thérapeutes conjugaux et familiaux, nous sommes convaincus que nos collègues médecins et psychologues seront ouverts à l'opportunité de reconnaître les compétences et l'expertise des thérapeutes conjugaux et familiaux en psychothérapie le jour où ces derniers détiendront un diplôme en thérapie conjugale et familiale émis par une université du Québec.

Il nous est impossible, au moment d'écrire ces lignes, de prédire ce qu'il adviendra du projet de loi 50. Sera-t-il adopté tel quel? Sera-t-il amendé et, si oui, dans quelle mesure? En ce qui nous concerne, nous souhaitons vivement l'adoption rapide de ce projet de loi parce qu'il balise la pratique des activités professionnelles en santé mentale et en relations humaines, offrant ainsi une meilleure protection du public et parce qu'il reconnaît aux travailleurs sociaux ainsi qu'aux thérapeutes conjugaux et familiaux des expertises et des compétences particulières sur lesquelles nous pouvons bâtir et assurer la pérennité de nos deux professions. Je voudrais, en terminant, rassurer tous les membres – actuels et à venir – quant à l'éventuelle entrée en vigueur de la loi 50. Nous veillerons à ce que des mécanismes et des mesures transitoires soient mis en place pour qu'il n'y ait pas de rupture de service et pour faciliter un passage en douceur, comme ce fut d'ailleurs le cas au moment de l'entrée en vigueur de la loi 90.

Notre société évolue, les besoins et les attentes de la population changent. L'offre de services de santé et de services sociaux doit s'adapter à ces nouvelles réalités et les professionnels doivent en faire autant. Ne perdons jamais de vue que l'objectif ultime est d'assurer une meilleure protection du public tout en garantissant la pérennité de nos deux professions. J'ai la certitude qu'ensemble nous saurons relever ce double défi.

Vous me permettrez, enfin, de vous souhaiter une bonne et heureuse Semaine des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux 2008.

Notes

1. OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC (2005). *Partageons nos compétences, Modernisation de la pratique professionnelle en santé mentale et en relations humaines*, Rapport du Comité d'experts, (rapport Trudeau), Québec, p. 20.
2. Ibid, p. 19.
3. Ibid, p. 21.

would have liked to see a de facto recognition of the expertise of marriage and family therapists, allowing for the practice of psychotherapy. We were also prepared to admit social work technicians to our professional order. On all of these issues, and a number of others as well, we intend to remain vigilant and will continue to participate actively in ongoing work. However, the current wording of Bill 50 still allows social workers and marriage and family therapists with the required training and expertise to legally continue to practice psychotherapy. We should also bear in mind that our two professions are represented on the Comité interdisciplinaire de psychothérapie (Interdisciplinary psychotherapy committee), a committee that will enable us to exert influence on the development of the practice of psychotherapy, within an interdisciplinary perspective. In the specific case of marriage and family therapists, we will continue to call for a Quebec university program leading to a diploma allowing the practice of this profession (as recommended by the Trudeau report). Since psychotherapy is central to the practice of marriage and family therapy, we are convinced that our colleagues in the fields of medicine and psychology will be open to idea of recognizing the psychotherapy expertise of marriage and family therapists once they hold a marriage and family therapy diploma from a Quebec university.

As we write, it is not possible for us to predict what will happen to Bill 50. Will it be adopted as is? Will it be amended and, if so, to what extent? As for us, we would like nothing better than to see this bill adopted quickly as it establishes specific criteria for professional practice in the fields of mental health and human relations, ensuring greater protection of the public. What's more, it acknowledges that social workers and marriage and family therapists possess specific expertise and competencies on which we can build, ensuring the future of our two professions. In closing, I would like to reassure all members – current and future – with regards to the eventual implementation of Bill 50. We will see to it that transitional measures are implemented to avoid any disruption in service and facilitate a smooth transition, as was the case when Bill 90 was implemented.

Our society is evolving and public expectations are changing. The health and social services offering must adapt to these new realities and professionals must do the same. We never lose sight of the ultimate goal, which is to ensure better protection of the public while guaranteeing the future of our two professions. I am convinced that, together, we can meet this twofold challenge.

Finally, I would like to extend to you my best wishes for a great 2008 Social Work Week.



Ghislaine Brosseau, t.s.
Secrétaire et
directrice générale

La Semaine des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux, qui se déroule cette année du 23 au 29 mars, représente un espace temps privilégié pour dire au grand public qui nous sommes, ce que nous faisons et, surtout, ce qui nous rend uniques comme professionnels de la santé, des services sociaux et des relations humaines. Ces quelques jours doivent aussi nous permettre, individuellement et collectivement, de revenir à la base en réfléchissant sur ce qui nous définit comme professionnels et sur ce qui constitue le socle identitaire qui caractérise notre profession.

Dans les années 50, alors que la profession prenait son envol, les questions d'identité professionnelle et de légitimité de notre action ont toujours été présentes. Depuis cette époque, les travailleuses sociales et les travailleurs sociaux, quels que soient leurs champs d'exercice, n'ont cessé de revendiquer un statut professionnel de façon à pouvoir exercer pleinement leurs activités de façon autonome. Prendre sa place suppose, au départ, que l'on sache qui on est. Ainsi, pour assumer pleinement notre identité professionnelle, nous devons être en mesure de nous reconnaître nous-mêmes. Nous devons clamer haut et fort le spécifique de notre profession : nous sommes des professionnels qui se caractérisent par l'évaluation, l'amélioration ou la restauration du fonctionnement social des personnes, des groupes et des collectivités, en réciprocité avec leur environnement. À ce titre, nous devons mettre nos compétences et nos expertises au service de nos clientèles, en complémentarité avec les autres professionnels.

En résumé, la Semaine des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux nous offre l'occasion de refaire le point – avec nous-mêmes, entre nous, avec les autres professionnels et avec la population – sur notre identité professionnelle et sur le rôle que nous devons jouer dans un contexte social en mutation constante. De son côté, l'Ordre entend déployer des énergies et des ressources significatives afin de promouvoir cette Semaine de façon à la rendre la plus visible possible et ainsi faire passer le message à l'effet que les travailleuses sociales et les travailleurs sociaux assurent une présence humanisante. À cet effet, je vous invite à prendre connaissance du texte publié à la page 9 de ce Bulletin. Cependant, le succès de cette Semaine repose également sur chacun de nous. Je vous encourage donc, dans vos régions, dans vos milieux de travail, à profiter de cette semaine pour susciter des occasions favorables à la discussion, à la réflexion, à la promotion.

À toutes et à tous, bonne Semaine des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux.

La Bourse d'aide à la publication

Dans un tout autre ordre d'idées, je vous rappelle que vous avez jusqu'au 31 mars pour nous soumettre vos projets en vue de l'obtention de la Bourse d'aide à la publication, instaurée par l'Ordre afin d'encourager, de faciliter et de promouvoir l'écriture chez ses membres. Cette bourse annuelle de 5 000 \$ maximum vise tout projet de publication dont les axes gravitent autour du développement professionnel ou de la recherche. Pour tous les détails, je vous réfère au numéro 103 du Bulletin de l'Ordre, page 23.

THE SECRETARY AND EXECUTIVE DIRECTOR

Social Work Week, which will be held from March 23 to 29 of this year, is a special time for us to let the general public know who we are, what we do and, most importantly, what makes us unique as health, social services and human relations professionals. These few days must also allow us, individually and as a group, to get back to the basics, reflecting on what defines us as professionals and what constitutes the common identity that characterizes our profession.

In the 1950s, when our profession was first coming into its own, our professional identity and the legitimacy of our work were always an issue. Since then, social workers in every field of practice have been relentless in demanding professional status allowing them to practice their activities fully and independently. Taking one's place presupposes, at the outset, that you know what that place is. Consequently, to fully assume our professional identity, we must be in a position to recognize ourselves and to define ourselves through the specific nature of our profession: social workers are professionals characterized by their specific interventions, i.e., evaluating, improving or restoring the social interaction of individuals, groups or communities, in conjunction with other professionals.

In short, Social Work Week provides us with an opportunity to take stock – personally, among ourselves, with other professionals, and with the public – of our professional identity and the role we must play in a constantly changing social context. The Order, on the other hand, intends to put forth the significant effort and resources needed to promote this Week, to give it the highest possible profile and communicate the message that social workers provide a humanizing presence. However, since the success of this week also depends on each and every one of us, I urge you to make the most of Social Work Week to create opportunities for discussion, reflection and promotion in your regions and work environments.

To one and all, best wishes for a great Social Work Week.

Publication-support Bursary

On an entirely different note, I would like to remind you that you have until March 31st to submit your projects for consideration for the Publication-support Bursary implemented by the Order to encourage, facilitate and promote the writings of its members. Valued at a maximum of \$5,000, this annual bursary seeks to support publication projects dealing with professional development or research. Details can be found on page 23 of issue no. 103 of the Order's newsletter.



AVIS D'ÉLECTION 2008

Conformément au Code des professions et à nos règlements, il y a élection au Bureau de l'OPTSQ des administratrices et des administrateurs dans les 6 régions suivantes pour le secteur du travail social pour combler les 9 sièges des administratrices et des administrateurs dont les mandats viennent à échéance.

SECTEUR DU TRAVAIL SOCIAL

Régions où se tiennent les élections :

01/11	Bas-St-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine	1 siège
02	Saguenay-Lac-St-Jean	1 siège
03/12	Capitale-Nationale/Chaudière-Appalaches	1 siège
06/13	Montréal/Laval	4 sièges
07	Outaouais	1 siège
16	Montérégie	1 siège

CALENDRIER

Entre le 25 février

Envoi de l'avis d'élection et du bulletin de présentation de candidature.
Un bottin des membres est disponible sur le site de l'OPTSQ dans la section réservée aux membres.

BULLETIN DE PRÉSENTATION DÉTACHABLE PAGE 7

Entre le 11 mars
et le 26 mars 2008, 18 h
2008.

Réception des bulletins de présentation de candidature au plus tard le 26 mars
Seuls les dossiers complets sont acceptés. HEURE LIMITE 18 H
Dans le cas où un(e) seul(e) candidat(e) s'est présenté(e), il/elle est
immédiatement déclaré(e) élu(e), mais n'entre en fonction qu'à sa
proclamation, lors de l'assemblée générale annuelle.

Entre le 26 mars
et le 10 avril 2008

Envoi d'un bulletin de vote authentifié (s'il y a plus d'un(e) candidat(e) pour un
siège) et d'un court curriculum vitae des candidat(e)s, le tout dans une
enveloppe identifiée "ÉLECTIONS".

Entre le 10 avril
et le 25 avril 2008

Réception des bulletins de vote qui sont déposés dans une boîte scellée.
Seules peuvent voter les personnes qui étaient membres de l'Ordre le 45^e jour
avant la date fixée pour la clôture du scrutin, soit le 11 mars 2008.

Le 25 avril 2008, 16 h

Clôture du scrutin HEURE LIMITE 16 H

Entre le 25 avril
et le 5 mai 2008

Dépouillement du vote. Les résultats du scrutin sont dévoilés lors de l'assemblée
générale annuelle : les élus entrent en fonction dès leur proclamation.

ORDRE PROFESSIONNEL DES TRAVAILLEURS SOCIAUX DU QUÉBEC
255, boul. Crémazie Est, bureau 520, Montréal, QC H2M 1M2

SECTEUR D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE EN TRAVAIL SOCIAL

ÉLECTION - 2008

BULLETIN DE PRÉSENTATION POUR L'ÉLECTION D'UNE ADMINISTRATRICE OU D'UN ADMINISTRATEUR DANS LA RÉGION DE _____ ET POUR LE SECTEUR D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE EN TRAVAIL SOCIAL

Nous, soussignés, membres en règle de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec, ayant notre domicile professionnel dans la région de _____ et pour le secteur d'activité professionnelle en travail social proposons, comme candidat(e) à la prochaine élection tenue dans cette région et pour ce secteur d'activité professionnelle,

(nom) _____ (adresse) _____

Nom et prénom du membre	Numéro de permis	Date	Signature du membre
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			

Je, _____, ayant mon domicile professionnel dans la région de _____ et étant titulaire d'un permis de travailleuse sociale ou de travailleur social et proposé(e) dans le bulletin de présentation ci-dessus, consens à être candidat(e) au poste d'administratrice/administrateur pour cette région et pour le secteur d'activité professionnelle en travail social.

Veillez trouver sous pli :

- mon curriculum vitae sur une seule feuille format lettre (8 1/2"x11")
- ma photo format 2"x 2 3/4"
- Prévoir un espace au coin supérieur gauche pour la photo

En foi de quoi, j'ai signé à _____ ce _____ jour de _____ 2008
(ville)

(signature)

(no de permis)

RENSEIGNEMENTS SUR LES PROCÉDURES D'ÉLECTION

Art. 61 du Code des professions : Le président et tous les administrateurs doivent être domiciliés au Québec.

Art. 66.1 du Code des professions : Seuls peuvent être candidats les membres de l'ordre (l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec) qui sont inscrits au tableau au moins 45 jours avant la date fixée pour la clôture du scrutin... Seuls peuvent être candidats dans une région donnée les membres de l'ordre qui y ont leur domicile professionnel.

Art. 67 du Code des professions : Les candidats aux postes d'administrateurs sont proposés par un bulletin signé par le candidat et remis au secrétaire de l'ordre au moins 30 jours avant la date fixée pour la clôture du scrutin... Ce bulletin doit également être signé par 5 membres de l'ordre ou par le nombre de membres que peut déterminer le Bureau dans ce règlement.

Art. 68 du Code des professions : Seuls peuvent signer un bulletin de présentation d'un candidat à un poste d'administrateur dans une région donnée les professionnels qui y ont leur domicile professionnel.

Art. 71 du Code des professions : Seules peuvent voter les personnes qui étaient membres de l'ordre le **45^e jour avant la date fixée pour la clôture du scrutin...** Elles expriment leur vote en inscrivant une croix, un «X», une coche ou un trait sur le bulletin de vote dans un ou plusieurs des carrés réservés à l'exercice du droit de vote, selon qu'il y a un ou plusieurs candidats à élire.

Art. 11 du Règlement sur les élections au Bureau de l'OPTSQ : Entre le soixantième et le quarante-cinquième jour précédant celui de la clôture du scrutin, le secrétaire transmet à chaque membre, qui est titulaire du même permis que celui de l'administrateur qui doit être élu pour représenter un secteur d'activité professionnelle et qui a son domicile professionnel dans la région où cet administrateur doit être élu, un avis indiquant la date de clôture du scrutin et les conditions requises pour être candidat et voter conformément au **Code des professions** ainsi qu'un bulletin de présentation analogue à celui apparaissant à l'annexe I.

Nul ne peut être candidat à un poste d'administrateur ou être administrateur pour représenter, à la fois, plus d'un des secteurs d'activité professionnelle.

Art. 15 du Règlement sur les élections au Bureau de l'OPTSQ : En plus des documents prévus à l'article 69 du **Code des professions**, le secrétaire transmet à chacun des membres ayant droit de vote pour les secteurs d'activité professionnelle et dans les régions où un administrateur doit être élu les documents suivants :

1° Un bref curriculum vitae et une photographie de chaque candidat au poste d'administrateur qui se présente pour un secteur d'activité professionnelle dans cette région, lorsqu'un tel candidat a annexé à son bulletin de présentation un curriculum vitae sur une feuille mesurant au plus 22 cm par 28 cm et une photographie mesurant au plus 50 mm par 70 mm;

APPEL DES PRINCIPAUX ARTICLES CONCERNANT LE BUREAU DANS LE CODE DES PROFESSIONS

Rôle du Bureau - Art. 62

Le Bureau est chargé de l'administration générale des affaires de l'ordre et de veiller à l'application des dispositions du présent code, de la loi ou des lettres patentes constituant l'ordre, du décret de fusion ou d'intégration et des règlements adoptés conformément au présent code ou à ladite loi. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'ordre réunis en assemblée générale.

Durée du mandat - Art. 63

Le président et les administrateurs visés à l'article 66 sont élus avant l'assemblée générale annuelle des membres de l'ordre; l'élection du président suivant le mode décrit au paragraphe b du premier alinéa de l'article 64 peut toutefois avoir lieu après cette assemblée.

Ils sont élus aux dates et pour les mandats n'excédant pas quatre ans fixés par règlements pris en application du paragraphe b de l'article 93; ils sont rééligibles.

Fréquence des réunions - Art. 82

Les membres du Bureau doivent se réunir au moins une fois par quatre mois et pas moins de quatre fois par année.

Ghislaine Brosseau, t.s. Secrétaire

Du 23 au 29 mars, la Semaine des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux du Québec

Une présence humanisante et... visible!

Les préparatifs vont bon train en ce qui concerne l'organisation des activités de l'Ordre dans le cadre de la Semaine des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux. De plus, les équipes régionales sont à pied d'œuvre pour la tenue d'événements dans le cadre de cette semaine toute spéciale. Voici où nous en sommes et ce à quoi il faut s'attendre en terme de visibilité pour la profession pendant cette semaine thématique.

Publicité et relations publiques



Marie Lefebvre, t.s.

Une campagne publicitaire radiophonique sera diffusée sur le réseau radiophonique Corus Québec, principalement sur les ondes du 98,5 fm, du 21 au 28 mars. Dans ce message, vous entendrez la voix de Marie Lefebvre, travailleuse sociale au CH Verdun et membre de l'Union

des artistes (alias Léonie Bérubé, dans la télésérie Bouscotte). Qui de mieux qu'une travailleuse sociale pour incarner le rôle d'une... travailleuse sociale? Vous pourrez télécharger ce message publicitaire à partir de la section dédiée à la Semaine des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux, sur la page d'accueil du site Internet de l'Ordre.



De plus, une campagne publicitaire virtuelle, sous forme de bannière cliquable, débutera à compter du 22 mars sur quatre sites Internet fréquentés par notre clientèle cible (*Matinternet*, *MontrealPlus.ca*, *QuebecPlus.ca* et *Viedefamille.ca*). En plus de promouvoir la Semaine et sa thématique, ces bannières inviteront les internautes à consulter des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux, le vendredi 28 mars, dans le cadre d'une vaste opération de *clavardage*.

Enfin, plusieurs porte-parole de l'Ordre, dont le président, M. Claude Leblond, participeront à des émissions de radio et de télé pour sensibiliser la population à la profession et au rôle important que jouent les travailleuses sociales et les travailleurs sociaux.

Outils promotionnels et de visibilité

Afin que la Semaine soit visible partout (ou presque) aux quatre coins du Québec, nous comptons sur vous pour installer bien à la vue, dans votre milieu de travail, l'affiche thématique que vous avez reçue avec ce Bulletin. Et pour vous permettre d'afficher vos couleurs, nous vous invitons à porter sur vous la cocarde aux couleurs de la Semaine, sur laquelle vous pourrez inscrire votre nom. Bonne Semaine!



SAVIEZ-VOUS QUE?

Au Québec, c'est du 23 au 29 mars que nous célébrons la Semaine des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux. Mais qu'en est-il ailleurs dans le monde?

Du 3 au 7 mars, l'Association canadienne des travailleurs sociaux et des travailleuses sociales (ACTS) a choisi comme thématique *Les droits de la personne dans une communauté plurielle* pour souligner la Semaine nationale du service social. Ce thème est en lien direct avec celui de la Conférence nationale des travailleurs sociaux qui se tiendra du 22 au 25 mai prochain, à Toronto.

De son côté, l'Organisation des Nations Unies (ONU) a décrété le 31 mars Journée mondiale du travail social. Chez nos voisins du Sud, la *National Association of Social Workers* tiendra des activités tout au long du mois de mars pour souligner l'importance du travail social alors qu'enfin la *Fédération internationale du travail social* a choisi le 15 avril pour tenir sa Journée internationale du travail social.

Les trois textes primés dans le cadre du concours de la Semaine des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux

Le jury a porté son choix sur trois des textes que vous nous avez fait parvenir dans le cadre de ce concours. Les auteurs des textes primés gagnent une participation gratuite à la session de leur choix lors de la Journée annuelle de formation continue qui se tiendra le vendredi 13 juin 2008. Bravo aux gagnants et à tous les participants.



Monica Voicu, t.s.

TEXTE PRIMÉ

1 Le fil d'Ariane

Les travailleurs sociaux : des citoyens engagés et critiques

Je suis extrêmement fière d'être une travailleuse sociale. Ma profession me permet d'apporter de l'aide aux gens, au quotidien. J'ai ainsi la chance en tant que citoyenne de porter un regard plus critique sur la société dans laquelle nous vivons, de m'insurger contre certaines injustices vécues par des personnes démunies, et d'avoir la conviction que nous pouvons améliorer les choses pour mieux vivre ensemble. Cette fierté se vit au quotidien dans mon travail, dans mes relations et dans mon analyse des enjeux sociaux. Être travailleuse sociale est le meilleur choix de profession que j'aurais pu faire, parce qu'il me permet de me réaliser comme professionnelle, mais aussi comme personne. Je comprends mieux l'importance d'être un acteur social et de me sentir connectée à la société dans laquelle je vis. Être une travailleuse sociale m'a donc permis de devenir quelqu'un qui a son mot à dire sur les situations que nous vivons en tant que société, sans uniquement acquiescer ou subir les décisions des autres. (suite page 10)

Une présence humanisante et... visible!

Une profession multiple, ouverte et nécessaire... qui valorise l'humanité

Les perspectives d'avenir sont très bonnes pour les travailleurs sociaux. Les personnes ont de plus en plus besoin de se sentir comprises, de tisser des liens avec d'autres individus pour briser leur solitude et se sentir acceptées. Une profession qui tient compte de la complexité et de l'entière de l'être humain, en évitant de l'étiqueter, de le stéréotyper ou de le stigmatiser, sera de plus en plus nécessaire dans un monde où les sentiments sont évités ou objectivés pour entrer dans des carcans prédéfinis. Progressivement, le travail social prend davantage de place, car il permet de faire le lien entre différentes sphères d'expertise afin de produire une solution harmonieuse pour chacun.

Nous vivons dans une société de plus en plus technicisée et bureaucratisée, où il est difficile de se retrouver en tant qu'individu et être humain. Une profession qui met l'individu et la société au cœur de ses interventions permet de construire un espace dans lequel on peut s'exprimer sans se sentir jugé ou « faible » parce que nous vivons des périodes difficiles dans notre vie. Les travailleurs sociaux exercent une présence humanisante en préconisant des valeurs telles que l'écoute, l'empathie et l'entraide, lesquelles nous rappellent l'importance de « vivre » son humanité. Se perdre éthiquement dans un monde moderne si complexe, tellement axé sur la performance et la perfection est risqué. Avoir un espace de partage avec un travailleur social permet de simplement s'arrêter et de prendre du recul par rapport à nos difficultés,

de mieux se connaître comme personne et de nous faire percevoir notre situation sous un autre angle.

Dans mon travail, je vois tous les jours des personnes vivant avec des problèmes de santé, familiaux ou autres, qui font en sorte que leur quotidien se désorganise petit à petit. J'aimerais que pour la population, la profession de travailleur social soit perçue comme un fil d'Ariane permettant aux individus de traverser des périodes difficiles, de surmonter leurs problèmes et ainsi de retrouver une qualité de vie appréciable. Le travail social est une profession qui défend la justice sociale et lutte contre la marginalisation, qui vise l'acceptation et l'inclusion de tous, une vocation de l'Humain pour l'Humain.



Jimmy Simard, t.s.

Le travail social : un mode de vie... en développement



Un travailleur social, avant tout, c'est un être humain

La présence humanisante, pour moi, c'est celle qui permet à la personne devant soi, d'être ce qu'elle est et de vivre ce qu'elle vit. Lorsque les gens viennent me voir parce qu'ils ont faim, je m'applique à les recevoir tel qu'ils arrivent. Je leur laisse aussi percevoir ma propre humanité : avant d'être un travailleur social, avant d'être un intervenant, je suis un être humain et ce sont mes qualités, mes défauts, mes expériences de vie et mes aspirations qui font que je suis un travailleur social apprécié. C'est aussi ma fierté.

Mon ordre professionnel a un slogan qui m'inspire et me permet d'être fier : l'Humain avant tout! Avant d'être chargé de problèmes, avant d'être souffrant, avant d'avoir faim, avant de poser des actes qui parfois sont dommageables pour lui ou pour ses semblables; il y a un être humain qui se présente devant un autre être humain pour trouver une manière de mieux vivre.

Une question d'humanité

Cette présence humanisante est la vision que j'aime me rappeler. C'est la vision que j'aimerais que la population ait de ma profession. Je crois que c'est de cela, viscérale-

ment, dont notre monde tourné sur l'extérieur a besoin. Je crois que c'est de notre humanité et de tout son potentiel que nous sommes coupés lorsque nous nous définissons uniquement ou prioritairement par notre travail, par notre état civil, par notre appartenance à un groupe, par un ou plusieurs de nos problèmes ou difficultés. Nous sommes bien davantage et nous nous sentirions probablement mieux si nous pouvions nous souvenir plus souvent de cette réalité.

En ce sens, le travail social, qui est déjà une profession qui tend à percevoir l'être humain comme un être aux multiples potentiels et qui peut bénéficier des relations qu'il entretient, devra pousser plus loin dans ses approches et ses applications. Le travailleur social devra se démarquer des autres professionnels en revalorisant le désir de se définir à nouveau et prioritairement comme être humain. Je vois déjà les travailleuses sociales et travailleurs sociaux devenir des ambassadrices et ambassadeurs à essences et visages humains pour une renaissance de l'ensemble du potentiel de l'être humain! C'est en cela que résident les perspectives d'avenir de la profession que j'exerce et que je tends aussi à vivre au quotidien.

Une présence humanisante et... visible!



Claire Soucy, t.s.

Vocation tardive... ne pas s'abstenir!!!



défendre les plus isolés ou simplement guider les plus démunis.

Un contexte social fascinant

Le contexte social dans lequel nous vivons me fascine par la pluralité des problématiques avec lesquelles nous devons composer quotidiennement. Or, je suis extrêmement fière d'avoir choisi cette profession, car notre champ de pratique est très vaste et touche autant les hommes que les femmes, la jeunesse et la vieillesse, le réseau communautaire et le réseau public, le travail autonome ou le travail salarié. J'ai dernièrement intégré le domaine de la gestion, mais les racines de ma profession étant trop ancrées, j'ai décidé de revenir dans un champ de pratique qui se rapprochait davantage d'un milieu où je pourrais avoir une certaine influence sur le devenir de programmes pour le mieux-être d'une clientèle vulnérable soit les personnes âgées.

Le travail social : un lien essentiel entre une communauté et ses ressources

Les perspectives d'avenir sont, à mon avis, excellentes, car notre profession est davantage connue et reconnue tant dans le réseau communautaire que le réseau

public. Certes, les problématiques évoluent. Certaines s'amenuisent et d'autres émergent. Dans le parcours d'une vie, certains se retrouvent isolés... et trébuchent. C'est par ces événements que notre profession prend tout son sens. Lien indéniable entre la communauté et les ressources, la travailleuse sociale, de par sa présence humanisante, devient l'espoir de jours plus heureux. Cette approche se retrouve inévitablement dans le type d'intervention que l'on dispense aux personnes. C'est l'essence même de notre travail. Toutefois, je rêve que nous retrouvions non seulement cette approche sur le terrain, mais également au niveau des gestionnaires qui décident de l'orientation de certains programmes qui touchent directement la clientèle. Devenons des agents multiplicateurs de cette « humanitude », et ce, autant chez la clientèle, mais également auprès des intervenantes que nous côtoyons. Exigeons-la également de nos gestionnaires! C'est à ce prix que nous pourrions développer des outils pour mieux intervenir auprès des clientèles vulnérables qui souvent n'ont pas le choix de se conformer à l'ordre établi.

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Les membres de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec sont convoqués à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra à l'Hôtel Best Western Universel, 915 rue Hains, Drummondville, le vendredi 13 juin 2008 à 17 h 30.

Ordre du jour

- | | | | |
|-----|---|------|--|
| 1.0 | Constatation du quorum | 7.0 | Dépôt des états financiers vérifiés pour 2007-2008 |
| 2.0 | Nomination d'un président ou d'une présidente d'assemblée | 8.0 | Nomination des vérificateurs pour 2008-2009 |
| 3.0 | Adoption de l'ordre du jour | 9.0 | Élections - Rapport de la secrétaire |
| 4.0 | Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 1 ^{er} juin 2007 | 10.0 | Cotisation |
| 5.0 | Rapport du président | 11.0 | Affaires nouvelles |
| 6.0 | Rapport de la secrétaire et directrice générale | 12.0 | Orientations générales et période de questions |
| | | 13.0 | Clôture de l'assemblée générale annuelle |

N.B. Pour obtenir un exemplaire du projet de procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 1^{er} juin 2007, veuillez vous adresser à Mme Rose-Myrène Dorival, au siège social de l'Ordre, par courriel à secdirection@optsq.org ou par télécopieur 514 731-6785.



Le Code de déontologie : des obligations méconnues/réponses

Tel qu'indiqué dans le plus récent numéro du Bulletin, voici les réponses au Quizz de la déonto.

Pour les besoins de la cause, nous trancherons entre « vrai » et « faux »; toutefois, certaines situations méritent des nuances que nous tenterons d'apporter dans nos commentaires.

Étienne Calomne, t.s.
Syndic



NO	ÉNONCÉS	VRAI FAUX	COMMENTAIRES
1	Un travailleur social œuvrant en CLSC peut se référer un client en pratique privée dans la mesure où l'établissement n'offre pas le service requis ou que les horaires de l'établissement ne conviennent pas au client.	X	L'article 4.01.01 (k) interdit d'inciter un client desservi dans un organisme à devenir client en pratique privée. Dans une situation semblable, il est recommandé de référer la personne à l'OPTSQ en vue d'élargir la liste des professionnels, laquelle pourrait inclure le travailleur social concerné.
2	Sachant que le tarif horaire moyen en pratique privée est de 65 \$ l'heure, un travailleur social ou un thérapeute conjugal et familial peut fixer son tarif à 30 \$ l'heure s'il exerce sa pratique privée à domicile, étant donné que ce lieu de pratique réduit ses frais de fonctionnement.	X	L'article 3.08.01 réfère à la fixation d'honoraires justes et raisonnables. L'article 3.08.02 précise les critères à considérer à cet effet. La réduction de 50% par rapport au tarif horaire moyen ne peut se justifier.
3	Une travailleuse sociale exerçant dans une clinique externe de pédopsychiatrie peut insérer dans un rapport destiné à la Cour, des recommandations sur la garde physique d'un enfant de 10 ans dont elle suit la situation depuis 17 mois, étant donné que ces recommandations reposent sur des observations bien documentées des réactions perturbées de l'enfant suite aux visites chez le père.	X	Une telle recommandation ne fait pas partie de son mandat. De plus, l'article 3.01.05 exige qu'une évaluation repose sur des données suffisantes; la collecte de données exige, dans ce cas, de rencontrer les parents de l'enfant. Enfin, l'article 3.01.01 indique que la travailleuse sociale doit tenir compte des limites de sa compétence et des moyens dont elle dispose. La réalisation d'expertises psychosociales requiert une formation et de la supervision.
4	Après deux entrevues de couple, un thérapeute conjugal et familial peut mettre fin au suivi conjugal et dispenser des services individuels à un des conjoints, même si la demande initiale a été introduite par le couple, s'il s'avère que la thérapie conjugale est perturbée par les difficultés personnelles du conjoint.	X	Le thérapeute conjugal et familial doit respecter en tout temps le droit du client à consulter un autre professionnel (article 3.01.02); il doit donc proposer des alternatives à son offre de services individuels pour éviter le conflit d'intérêts (article 3.05.03). Toute cessation de services (auprès de la conjointe) doit être justifiée et expliquée (article 3.03.04) aux parties. Sauf si le suivi individuel d'un membre du couple fait partie du plan d'intervention du couple, le thérapeute conjugal et familial ne pourrait plus reprendre le suivi du couple après avoir assuré l'intervention auprès d'un membre du couple. Le thérapeute conjugal et familial pourrait assurer un tel suivi individuel moyennant ces précautions.
5	Une travailleuse sociale peut maintenir une relation d'amitié avec une usagère suivie dans le cadre de services en CH, dans la mesure où la fin du suivi correspond à la fin du remplacement qu'elle effectuait dans l'établissement.	X	Une telle situation entraîne généralement une confusion de rôles, d'autant plus que la travailleuse sociale se situe dans une position d'autorité et détient des informations privées sur la cliente. La jurisprudence, basée sur cette réalité clinique, indique systématiquement que la fin du suivi ne met pas fin à la relation thérapeutique. Il est généralement question d'un délai minimum de 2 ans et une telle relation pourrait même être définitivement proscrite, selon la dynamique du client. Un tel choix contrevient aux articles 3.01.07, 3.02.11 du Code de déontologie et 59.2 du Code des professions.

N.D.L.R. Une erreur s'est glissée dans le numéro précédent du Bulletin en lien avec cet article; il aurait dû être écrit que M. Étienne Calomne, syndic, était l'auteur de ce questionnaire.

NO	ÉNONCÉS	VRAI	FAUX	COMMENTAIRES
6	La travailleuse sociale exerçant en médiation familiale peut, en plus des honoraires versés par le ministère de la Justice, percevoir des honoraires additionnels pour rédiger des ententes de médiation.	X		Les honoraires versés par le ministère ne couvrent que les 6 séances de médiation. Cette pratique ne contrevient donc pas à l'article 3.05.06. La travailleuse sociale doit cependant aviser au préalable les clients de cette tarification (articles 3.02.02, 3.05.07 et 3.08.03). Le tarif horaire fixé par le gouvernement est actuellement de 95 \$; les honoraires visant à couvrir des séances additionnelles ou la rédaction des ententes ne pourraient dépasser ce taux.
7	Une travailleuse sociale ou une thérapeute conjugale et familiale peut informer les policiers que son client a assassiné sa conjointe il y a 6 mois.		X	Le devoir du secret professionnel (article 3.06.01) n'est pas levé. L'acte violent ayant déjà eut lieu, personne n'est en danger (article 3.06.01.01).
8	Une travailleuse sociale ou une thérapeute conjugale et familiale peut aviser les policiers que son client s'apprête à perpétrer un vol de banque.		X	La levée du secret professionnel (articles 3.06.01.01 et 02) vise la protection des personnes et non des biens. Le professionnel devrait amener le client à verbaliser sur la cible de son projet, compte tenu des risques potentiels pour sa sécurité et celle d'autrui, même si l'objectif initial vise des biens matériels. Le professionnel devrait tenter d'amener le client à renoncer à son projet.
9	Un travailleur social n'est pas tenu de dénoncer un collègue qui ne respecte pas son devoir de confidentialité dans le cadre de son travail dans un établissement, cette responsabilité relevant de l'employeur.		X	L'article 4.01.01 (e) fait obligation de dénoncer un tel manquement.
10	Un thérapeute conjugal et familial peut facturer une entrevue à un client qui ne s'est pas présenté à son rendez-vous, si celui-ci ne l'a pas avisé de cette absence.		X	L'article 4.01.01 (g) interdit de réclamer des honoraires pour des actes professionnels non dispensés. Un tiers (ex : CSST, SAAQ) peut, par contrat avec le bénéficiaire, refuser de couvrir des services non dispensés, auquel cas le thérapeute conjugal et familial pourrait cesser de dispenser des services en cas d'absence injustifiée à un rendez-vous. Lorsque le contrat de services prévoit le versement d'honoraires en cas d'absence du client, le professionnel ne contreviendrait pas au Code de déontologie en acceptant le paiement, les honoraires étant versés par un tiers. Le retour sur l'absence du client devrait être réalisé au plan thérapeutique

Cette présentation a pour but de sensibiliser les membres à l'importance du Code de déontologie dans leur vécu professionnel et à la pertinence de se valider dans certaines de leurs décisions professionnelles.

Ces quelques situations s'apparentent à des demandes d'enquête reçues par le Bureau du syndic et sont donc réalistes. Il y a lieu cependant de tenir compte du contexte de chaque situation; des informations additionnelles recueillies dans des situations similaires à celles présentées pourraient amener une décision différente après enquête; **en aucun cas nos commentaires ne devraient être considérés comme étant des avis professionnels.**



La pauvreté reste stable malgré la forte croissance économique

Dans le **désordre**

Dans leur document intitulé « Bilan-Faim 2007 », les associations canadienne et québécoise de **banques alimentaires** constatent que le taux de pauvreté demeure stable, partout au Canada, malgré la forte croissance de l'économie. Ainsi, la proportion de travailleurs qui ont recours aux banques alimentaires est en hausse constante, le salaire

minimum n'étant pas suffisant pour assurer l'alimentation d'un ménage. Au Québec, on note une très forte augmentation des femmes seules et sans enfants parmi les utilisateurs, celles-ci étant plus nombreuses dans les emplois au salaire minimum, à temps partiel ou précaires. Les porte-parole des banques alimentaires sont particulièrement outrés de constater que le gouvernement fédéral engrange des surplus annuels de l'ordre de 14 ou 15 milliards de dollars, mais qu'il ne consacre par un sou à la lutte contre la pauvreté. Ils réclament une réforme de l'assurance-emploi pour qu'elle soit plus accessible et plus généreuse, une stratégie nationale pour offrir des logements abordables, une augmentation du salaire minimum à 10 \$ l'heure et des hausses des prestations d'aide sociale (La Presse, 9 novembre 2007, cahier économique).

Les travailleurs sociaux et les thérapeutes conjugaux et familiaux dans les médias - Recension des derniers mois

Il nous fait plaisir de vous présenter la recension des articles parus dans les derniers mois et qui mentionnaient différents membres de l'Ordre.

Titre	Périodique	Date
Hausse des signalements à la DPJ. La crise forestière se répercute sur les jeunes	Le Quotidien	11 octobre 2007
Les ressources manquent pour répondre à la demande. Les familles d'accueil se font rares	Le Quotidien	11 octobre 2007
Nouveau foyer de groupe du Centre jeunesse. Un premier pensionnaire arrive	Le Quotidien	11 octobre 2007
L'ABC d'une visite guidée. Trucs et conseils pour s'en sortir	Le Nouvelliste	12 octobre 2007
Avoir un deuxième enfant. Quand l'ainé est réfractaire à l'arrivée de bébé	La Presse	29 octobre 2007
Comment parler de la mort à un enfant?	Cyberpresse	29 octobre 2007
Papa, maman et les autres. La famille de demain saura-t-elle s'ouvrir aux modèles non traditionnels?	Le Devoir	1 novembre 2007
Du tyran misogyne à l'homme rose en crise. Le réseau d'aide aux conjoints violents a du mal à rejoindre les hommes en détresse	Le Devoir	9 novembre 2007
Jour du souvenir des québécois à la guerre. Les séquelles de la guerre affectent aussi les familles	La Presse	11 novembre 2007
Accommodements raisonnables. Initiation à la réalité de Parc-Extension. Le documentaire Un coin du ciel, de Karina Goma, sera déposé à la commission Bouchard-Taylor	Le Devoir	13 novembre 2007
Dans les coulisses d'un «scandale»	La Presse	15 novembre 2007
Un adolescent de Boucherville affirme avoir été abandonné en Haïti	La Presse Canadienne	16 novembre 2007
Les jeunes consomment des «speeds» plus toxiques que la cocaïne	Le Soleil	21 novembre 2007
Journée mondiale du sida	Le Droit	28 novembre 2007
Accord Mauricie tire la sonnette d'alarme. L'organisme doit fermer son point de service de Shawinigan	Le Nouvelliste	28 novembre 2007
Pas de point de service, mais des besoins	Le Nouvelliste	28 novembre 2007
Lucienne Robillard tire sa révérence	La Tribune	11 décembre 2007
D'ex-toxicomanes se font chouchouter	La Presse	15 décembre 2007

Dix-huit travailleurs sociaux ou thérapeutes conjugaux étaient mentionnés dans ces 18 articles. De ce nombre, seulement sept étaient identifiés comme tel. Insistez auprès des journalistes pour que votre titre professionnel soit mentionné.



Environ 25 % des soldats déployés en Afghanistan subissent un choc post-traumatique

Dans le **désordre**

Selon **Tim Marshall, travailleur social** à l'hôpital Ste-Anne-de-Bellevue, les séquelles de la guerre affectent aussi les familles des soldats déployés en Afghanistan. Son expérience lui permet d'avancer qu'à leur retour, souvent, les soldats ne sont plus les mêmes. Ils ont donc grand besoin d'aide et de support, mais leurs proches aussi ont besoin d'être suivis afin de bien comprendre ce qui se passe dans la tête de leur conjoint, de leur conjointe, revenu du front. Par ailleurs, l'opinion publique par rapport aux combattants est un phénomène intéressant. En effet, bien qu'une majorité de Québécois s'oppose à la présence des leurs en Afghanistan, ils sont plus de 60 % à éprouver du respect et de la sympathie pour ceux qui ont fait le choix de porter les armes (La Presse, 11 novembre 2007, Jour du Souvenir des Québécois à la guerre).

Des nouvelles du Comité des pratiques autonomes en cabinet privé ou en milieu de travail

Exonération de la TVQ et TPS

Nous sommes heureux de vous annoncer que, suite à l'adoption de la Loi fédérale C-40, il y a eu harmonisation de l'exonération de la TVQ avec l'exonération de la TPS pour les services afférents à la santé. « L'exonération s'applique non seulement aux services rendus à la personne atteinte d'un trouble physique ou mental, mais aussi à toute autre personne qui lui est liée ou qui prend soin d'elle » (Réf. Loi C-40). Les deux exonérations sont rétroactives au 3 octobre 2003.

Concernant l'exonération de la TPS et TVQ pour les thérapeutes conjugaux et familiaux, non travailleurs sociaux, nous avons demandé à la direction de l'Ordre de procéder à une requête auprès du gouvernement fédéral.

Dossier de la reconnaissance par les compagnies d'assurances

C'est avec plaisir que nous souhaitons la bienvenue à Madame Johane Bergeron, B.A. en communications sociales, M.A. en « design » d'événements, au poste de conseillère en relations publiques. Elle est entrée en fonction le 14 janvier 2008. Ses 25 ans d'expérience pourront sûrement nous aider à faire avancer ce dossier prioritaire. Nous lui souhaitons la bienvenue parmi nous.

Contribution volontaire

Le temps est venu de renouveler votre cotisation à l'Ordre ainsi que d'effectuer votre contribution volontaire. Il serait important que les 1 300 membres exerçant en pratique autonome fassent une contribution. Sans celle-ci, il est difficile de reconnaître l'exercice en pratique autonome des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux. Si nous voulons atteindre nos objectifs, nous devons travailler tous ensemble.

Réunions d'information et d'échange

Deux réunions ont eu lieu le 2 novembre à Québec et le 9 novembre à Montréal. Le nombre de participants était sensiblement le même que l'année dernière soit une vingtaine à Québec et une soixantaine à Montréal. Nous avons fait un bilan de nos activités ainsi que la présentation d'un modèle de reçu personnalisé et standardisé, comportant le logo de l'Ordre, ainsi que des deux nouveaux dépliants pour les compagnies d'assurances ou syndicats, et celui pour le public. Les deux réunions ont été fort intéressantes et ont donné lieu à des échanges très fructueux. Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter le site Internet de l'Ordre.

Le Rapport Trudeau

Monsieur Jacques P. Dupuis, ministre responsable de l'application des lois professionnelles à l'Assemblée nationale, a présenté le Projet de loi 50 – *Loi modifiant le code de professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines* au début de novembre 2007. Ce projet de loi sera étudié en Commission parlementaire. Nous vous invitons à consulter le site Internet de l'Ordre à l'adresse suivante : www.optsq.org/fr/docs/projet_de_loi_50.pdf

Nouveaux membres au comité

Il nous fait plaisir de vous annoncer que nous avons deux nouveaux membres au comité : mesdames Josée Morissette, t.s., de Québec et Amada Avilés, t.s., de Montréal. Nous leur souhaitons la bienvenue.

Yolanda Sabetta, t.s., M.S.W., t.c.f.

Présidente du Comité des pratiques autonomes en cabinet privé ou en milieu de travail

Vous avez
l'avantage de faire
partie d'un groupe.

*Profitez-en pour
vos assurances !*



Découvrez tous les avantages du régime d'assurance qui vous est offert grâce au partenariat entre l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec et La Personnelle.

- Obtenez un rabais de groupe et des privilèges exclusifs adaptés à vos propres besoins.
- Bénéficiez de l'expertise du 1^{er} assureur de groupe auto et habitation au Québec.

Pour obtenir une soumission :

1 888 GROUPES

www.lapersonnelle.com/optsq

(y compris auto et habitation ensemble)



Ordre professionnel
des travailleurs sociaux du Québec



laPersonnelle

Assurance de groupe auto, habitation et entreprise

Le Cercle Polaire



Guide des
médicaments les plus
utilisés en psychiatrie

Dans le
des Ordre

L'organisme le **Cercle Polaire** et ses partenaires publiaient récemment le nouveau guide des médicaments les plus utilisés en psychiatrie. On y retrouve le nom des médicaments, leurs indications, les

effets secondaires ainsi que des commentaires utiles. En vous procurant le guide, pour seulement 3,50 \$, vous contribuez également au financement du Cercle Polaire, un organisme à but non lucratif dont la mission est de venir en aide aux proches des personnes atteintes de troubles de l'humeur (dépression, trouble affectif bipolaire, maniaque-dépression, burnout, etc.). Visitez le site Internet de l'organisme : www.cerclepolaire.com



PSYCHOLOGIE DE LA PERSONNALITÉ

Responsable de la formation : Monique Bessette M.Ps. (membre de la Faculté du Masterson Institute, New York)

► NOUVELLES FORMATIONS

- Intervention en situation de crise suicidaire et trouble de la personnalité.
- Réadaptation et trouble de la personnalité.

► PERFECTIONNEMENT DE 3 JOURS

LES TROUBLES DE LA PERSONNALITÉ : INTRODUCTION À L'INTERVENTION

Montréal 375.00 \$ (taxes incluses)

Groupe C, les 11 et 18 avril, et 2 mai 2008;

Groupe D, les 7, 14 et 28 mai 2008.

Régions 445.00 \$ (taxes incluses)

Québec les 27 et 28 mars, et 3 avril 2008. **Rimouski** les 24, 25 et 26 avril 2008.

Chicoutimi les 22, 23 et 24 mai 2008

► PROGRAMME DE FORMATION DE 3 ANS À LA PSYCHOTHÉRAPIE DES TROUBLES DE LA PERSONNALITÉ

Montréal groupe 2005/2008, 2006/2009 et 2007/2010 en cours (complets).

Prochain groupe débutant en septembre 2008.

► FORMATION ET SUPERVISION SUR MESURE POUR LES INSTITUTIONS ET LES REGROUPEMENTS D'INDIVIDUS

► ATELIERS D'UNE JOURNÉE

CONTRE-TRANSFERT ET TROUBLES DE LA PERSONNALITÉ

Montréal le 30 avril 2008. **Québec** le 4 avril 2008.

150.00 \$ (taxes incluses)

ATELIERS THÉMATIQUES D'APPROFONDISSEMENT

Prérequis : « Perfectionnement clinique de 3 jours »

■ Structure narcissique, le 12 mars 2008.

■ Structure borderline, le 16 avril 2008.

■ Structure schizoïde, le 6 juin 2008.

Montréal 150.00 \$ (taxes incluses)

Des formations
de qualité dans plus d'une
centaine d'établissements
de santé et d'organismes
communautaires,
depuis 1996

Documentation disponible
en ligne ou sur demande.

Institut Victoria

4307, rue Saint-Hubert,
Montréal, Québec
H2J 2W6

Téléphone : 514.954.1848
Télécopieur : 514.954.1849
info@institut-victoria.ca

VISITEZ NOTRE SITE WEB !

www.institut-victoria.ca

Toutes nos formations sont agréées par Emploi-Québec



À VOTRE AGENDA



FORMATIONS

Formations professionnelles pour les travailleurs sociaux du Québec en *Adopteparentalité*, en *Intervention en attachement*, en *Psychothérapie des troubles de l'attachement et formation clinique en milieu hospitalier en Suivi médical et biopsychosocial pour l'Adoption nationale et internationale*. Les formations sont principalement offertes par Mme Johanne Lemieux, travailleuse sociale et le Dr Jean-François Chicoine, pédiatre. Pour pouvez rejoindre l'équipe de *Le monde est ailleurs* en consultant le site www.meanomadis.com (Section *Notre Credo / Les activités*) ou contacter Mme Julie Leblanc au 450 424-2491 ou julie.leblanc@meanomadis.com

Les activités du Centre Psycho-Solutions – hiver 2008

À l'attention des intervenants psychosociaux et du responsable de la formation, consultez le programme de formation inspiré des modèles d'intervention. Formation à la carte, formation continue, formation sur mesure aux organismes. Consulter notre site www.psychosolutions.qc.ca ou communiquer avec M. Yves Gros-Louis au 418 843-2970; courriel centre@psycho-solutions.qc.ca

Trouble de la personnalité – avril 2008

L'Institut Victoria offre un groupe psychoéducatif pour les proches de personnes présentant un trouble de la personnalité. Chaque rencontre comporte un thème différent, discuté à partir de situations vécues. Prochain groupe débutant le 2 avril 2008. Le tarif est de 455 \$ pour les dix rencontres (admissible aux remboursements des assurances). Pour information : 514 954-1848 ou info@institut-victoria.ca

CONFÉRENCES/COLLOQUES

Du 2 au 5 avril 2008 - 35^e Congrès annuel de l'AQETA

Organisé par l'Association québécoise des troubles de l'apprentissage. Thème : Les troubles d'apprentissage, plus je les connais, plus je les comprends, mieux j'interviens ! Hôtel Fairmont Le Reine Elizabeth, Montréal. Pour connaître le programme, veuillez consulter le lien www.aqeta.qc.ca/francais/accueil.htm

24 et 25 avril 2008 - 18^e Congrès du Réseau de soins palliatifs du Québec

Thème : « *La Vie qui prend son sens* ». Hôtels Hilton du Lac-Leamy et Ramada Plaza/Manoir du Casino, Gatineau. Pour information, contacter Mme Jocelyne Brunet, par téléphone 450 652-0918, télécopieur 450 929-1472; courriel : info@pluricongres.com, Site Internet : www.reseau-palliatif.org

JAFIC 13 juin 2008 - Drummondville

Cette année, la *Journée annuelle de formation continue* (JAFIC) se déroulera le 13 juin 2008, à Drummondville, Hôtel Best Western Universel. Hâtez-vous de vous y inscrire (et pourquoi pas en ligne?) en consultant le programme de la JAFIC (que vous avez reçu avec le présent envoi) ou que vous retrouvez sur le site Internet de l'Ordre, section réservée aux membres. La date limite pour vous inscrire est le 16 mai 2008.

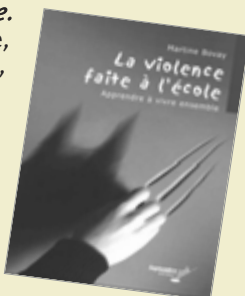


PUBLICATIONS RÉCENTES



Psychologie du vieillissement - Comprendre pour intervenir, de Jean-Luc Héту, Groupéditions, 2007, 248 pages.

La violence faite à l'école. Apprendre à vivre ensemble, de Martine Bovay, Septembre éditeur, 2007, 144 pages.



Vivre avec l'homosexualité de son enfant, de Sylvie Giasson, Bayard Canada, 2007, 128 pages.



Repenser les services en santé mentale des jeunes. La créativité nécessaire, par Cécile Rousseau, Gisèle Ammara, Louise Baillargeon, Annick Lenoir et Danielle Roy, Les publications du Québec, 2007, 126 pages.



Dans le **désordre**

Journée mondiale du sida, en Outaouais

Une travailleuse sociale au Centre d'immunodéficience de l'Outaouais, **Nancy Brousseau**, a joué un rôle important dans l'organisation d'événements de promotion et de sensibilisation dans le cadre de la journée mondiale du sida, le premier décembre dernier. En collaboration avec la Ville de Gatineau et le réseau des bibliothèques publiques de l'Outaouais, plus de 5 000 signets ont été distribués dans la région. Les signets en question véhiculaient des messages de prévention contre les risques de contraction et de transmission du VIH ainsi que d'autres ITSS (infections transmises par le sexe et le sang). L'Agence de santé publique du Canada évalue que le nombre de personnes ayant contracté le VIH à la suite de relations hétérosexuelles non protégées est presque aussi important que la statistique ayant trait aux relations homosexuelles non protégées, soit 40 % contre 32 %. Mme Brousseau attribue cet état de fait à la « pensée magique : pas à moi » qui a encore prise parmi la population, mais aussi à des facteurs comme les fausses croyances, une éducation à la sexualité déficiente et certains changements dans les valeurs de la société (Le Droit, 28 novembre 2007, Journée mondiale du Sida, Boulianne Mario).



Programme de formation à la thérapie conjugale et familiale

Le Centre d'études, de recherches et de formation en intervention systémique (CERFIS) a vu le jour en janvier 2004. L'équipe responsable se compose de trois professionnels, superviseurs et formateurs reconnus, auxquels se sont joints trois collaborateurs. À partir de leur expertise de différents modèles d'intervention, de la variété de leur expérience professionnelle et de leurs échanges, ils ont développé le programme CERFIS de formation à la thérapie conjugale et familiale, d'une durée de trois ans.

Ce programme :

- habilite les participants à comprendre et à intervenir auprès de divers systèmes humains
- s'inspire des divers modèles québécois, européens et nord-américains de la pensée systémique
- intègre, par sa philosophie et sa pédagogie, les aspects théoriques et expérientiels de l'apprentissage à l'intervention systémique.

Dépliant d'information détaillé disponible sur demande

Début de la formation : Septembre 2008, à Montréal

Calendrier : une rencontre mensuelle de septembre à juin

Date limite d'inscription : 13 juin 2008

Soirée portes ouvertes

**L'équipe responsable vous invite à une
soirée d'information sur le programme**

le jeudi 22 mai 2008 à 19h30

LIEU : À DÉTERMINER

RÉSERVEZ VOTRE PLACE en laissant un message au 514-341-1945

Autres programmes sur mesure offerts par CERFIS

- I. Programmes de perfectionnement en intervention systémique
- II. Programmes pour consolidation d'équipe, encadrement ou gestion de crise
- III. Supervision

Équipe responsable

Jean-Luc Lacroix, t.s., t.c.f. : 514-341-1945

Madeleine Laferrière, t.s., t.c.f. : 514-485-1453

Michel Lemieux, M.A. Psy., t.c.f. : 450-465-0595

Collaborateurs

D^{re} Marie-Claude Bélisle, psychiatre, t.c.f., Jean-François Bernard, Psy.

Donald Bouthillier, PhD., Psy. Marguerite Côté, t.s. Chantal Couturier, Psy.

Monique Deschaintres, Psy. Jacqueline Labrèche, t.s.

Marie-Andrée Lafrance, Psy-Éd. Raymond Leclerc, Psy. Sylvie Ledoux, Psy.

Lyne Ouellette, m.s.s. Michèle Paquette, Inf., Bsc, M.A., t.c.f. Roch Pelletier, Psy., t.c.f.

D^{re} Marie-Ève Picard, psychiatre Annon J. Suissa, sociologue Anne-Marie Veilleux, t.c.f. et avocate

Pour informations supplémentaires, communiquer avec un membre de l'équipe responsable



JEUNESSE EN DIFFICULTÉ

Le comité de la revue *Intervention* invite les travailleurs sociaux et les thérapeutes conjugaux et familiaux à soumettre d'ici le 30 juin 2008 des articles pour le numéro 129 sur la thématique de la **Jeunesse en difficulté**.

Le célèbre Gilles Vigneault disait « Nous savions que nos parents s'aimaient et ne se sépareraient jamais comme d'ailleurs tous les enfants du village. Ça c'est toute une police d'assurance! C'est toute une sécurité! ». Difficile d'échapper à la nostalgie du *bon vieux temps* devant des propos d'apparence si rassurants même si l'on sait que les familles d'autrefois cachaient elles aussi de grandes souffrances dont des abus de toutes sortes à l'égard des jeunes. Mais y a-t-il espoir pour les jeunes qui vivent des difficultés? Comment expliquer dans une société comme la nôtre, si riche, où la qualité de vie est citée en exemple à travers le monde que nos jeunes apparaissent en si grande difficulté? Le sont-ils vraiment? N'est-ce qu'un passage obligé, transitoire?

Déjà, dans le rapport *Un Québec fou de ses enfants*, Camil Bouchard (1991) identifiait les difficultés des jeunes. Ces difficultés continuent d'être présentes en grand nombre et d'autres, en émergence, ont été aussi l'objet d'attention au cours des 15 dernières années. En plus de la pauvreté qui est encore le lot d'un nombre trop considérable d'enfants, il faut citer le décrochage scolaire, la toxicomanie et la consommation de drogue de plus en plus jeune, les victimes d'abus sexuel, les victimes ou les témoins de violence, les difficultés d'adaptation faisant suite aux ruptures familiales, les retards de développement des enfants, les comportements violents et agressifs et la délinquance des enfants et des adolescents, l'hyperactivité et les problèmes de santé mentale, les relations difficiles entre parents et enfants, le taux de suicide qui a doublé en dix ans. Et la liste peut s'allonger facilement.

Dans un contexte de bouleversements sociétaux et de virage vers le *Village Global* où *l'espace-temps* est réduit à un mode accéléré (cellulaire, Internet, etc.), où le monde virtuel peut devenir une contrefaçon du monde réel, comment faire face à la pluralité des modèles familiaux? aux nouvelles façons d'exercer les rôles parentaux? au choc des cultures? à l'insécurité grandissante engendrée par les guerres, les attentats ou les changements climatiques? à la violence et à la sexualité banalisées? Quelle place ont les jeunes de la rue qui ne veulent pas « être en dedans »? Peuvent-ils réclamer le droit à la dépendance? Comme société, comme adultes, parents, intervenants, comment faire face aux dérapages majeurs de certains jeunes (prostitution, violence, consommation, etc.)?

Les travailleurs sociaux et les thérapeutes conjugaux et familiaux sont directement interpellés par la détresse des jeunes. Qu'en est-il de l'intervention? Comment accompagner des jeunes en recherche identitaire afin qu'ils s'ancrent, qu'ils se sentent partie prenante de la société où tout est possible, laissant ainsi place à leur créativité et leur résilience?

Heureusement, des actions montrent que certaines solutions existent et que de nouvelles se dessinent pour répondre aux difficultés des jeunes. Qu'il s'agisse d'interventions associant intervenants, parents, éducateurs et jeunes, certains moyens doivent être mieux connus et diffusés. Que les interventions se fassent dans la rue, dans les écoles, dans les centres de la petite enfance, dans les organismes communautaires, en centres de la santé et des services sociaux, en familles d'accueil, en centres de réadaptation ou en centres jeunesse, il y a lieu de mieux saisir les dilemmes, les innovations, les réussites et les obstacles auxquels elles font face. Les différents changements législatifs en matière de protection et de délinquance interpellent les intervenants et présentent de nouveaux défis pour leur pratique.

C'est dans cette perspective que le comité de la revue *Intervention* invite ceux et celles qui le désirent à partager leurs expériences de pratique, leurs questionnements, leurs analyses ou leurs résultats de recherche en présentant un article sur la **jeunesse en difficulté**.

Linda Dupont, t.s.
Pour le comité de la revue *Intervention*

Date limite pour soumettre les articles :

30 juin 2008

André Beaudoin, t.s., coordonnateur
Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec
255, boul. Crémazie Est, bureau 520
Montréal (Québec) H2M 1M2
Tél. : 514 731-3925, poste 228; sans frais 1 888 731-9420
Courriel : revue.intervention@optsq.org



TROUBLED YOUTH

The Intervention Journal Committee invites social workers and marriage and family therapists to submit articles for its issue no. 129, on the theme *Troubled Youth*. The deadline for submissions is June 30, 2008.

Quebec's Gilles Vigneault once said: "Like every child in the village, we knew that our parents loved each other and would never separate. That's quite the insurance policy! That's real security!" It's hard to escape the nostalgia for "the good old days" in the face of such reassuring assertions, even when you know that behind closed doors, the families of yesteryear also concealed great suffering, including every type of child abuse. But is there hope for youngsters in troubling situations? How can we explain that in a society such as ours, a rich society whose quality of life is held up as an example to the world, that our young people are so troubled? But are they really? Or are they simply going through a transitional phase?

As far back as 1991, in the report '*Un Québec fou de ses enfants*', Camil Bouchard identified the problems facing youth. Many of these problems persist to this day, along with others, which have attracted attention over the past 15 years. In addition to poverty, which remains the lot of way too many children, there are the problems of school drop-outs, drug addiction and drug consumption at increasingly younger ages. There are the victims of sexual abuse, and victims of or witnesses to violence. There are adaptation problems in the wake of a family break-up, developmental delays in children and adolescents, hyperactivity and mental health problems, strained parent-child relations, a suicide rate, which has doubled over the past ten years. And the list goes on.

At a time of social upheaval and a shift to the "Global Village", where time and space are in fast-forward (cell phones, Internet, etc.), and where real life is giving way to virtual reality, how can we deal with the multiplicity of family models and new ways of exercising parental roles? With cultural shock? With the increasing insecurity generated by wars, assaults, or climate changes? With the trivialization of sex and violence? And what about the children of the street who don't want to end up "inside"? Can they claim the right to be dependent? As a society, as adults, parents, interveners, how do we deal with the major mistakes of some of our youth (prostitution, violence, drug and alcohol abuse, etc.)?

Social workers and marriage and family therapists are directly challenged by the distress that afflicts our youth. What type of intervention is required? How can they support young people in quest of an identity? How can they help them become grounded, to take their rightful place in a society where everything is possible, given their creativity and resilience?

Fortunately, actions reveal that there are solutions and that new avenues for meeting the needs of our troubled youth are emerging. Whether it's interventions bringing together interveners, parents, educators and young people, there are avenues that should be better known and disseminated. Whether the intervention is carried out on the street, in our schools, in daycare centres, community organizations, health and social service centres, foster homes, rehabilitation centres or youth centres, it is important to have a good grasp of the dilemmas, innovations, successes and obstacles involved. Intervenors must deal with various legislative changes relating to youth protection and delinquency and the challenges they present to their practice.

Further to the many factors surrounding the issue of our troubled youth, *Intervention Journal* invites those who so wish to submit an article sharing their practical experience, questioning process, analyses or research results in this area.

Linda Dupont, S.W.
For the *Intervention Journal* Committee

Submission deadline:

June 30, 2008

André Beaudoin, S.W., coordinator
Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec
255 Cremazie Blvd. East, Suite 520
Montreal, Quebec H2M 1M2
Tel.: 514 731-3925 ext. 228, toll-free 1 888 731-9420
Email: revue.intervention@optsq.org



MISE À JOUR DU TABLEAU DES MEMBRES PÉRIODE DU 13 OCTOBRE 2007 AU 17 DÉCEMBRE 2007

ARTICLE 40 - CODE DES PROFESSIONS/ADMISSIONS DÉLIVRANCES DE PERMIS DE TRAVAILLEUR SOCIAL

RÉGION 01/11 – Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Île-de-la-Madeleine

Par la secrétaire et directrice générale

ROY JANNY ROYJ07/10/220 BSS Laval 2006 2007-10-25

Par le comité administratif

BÉRUBÉ MARIE-JOSÉE BERM07/12/170 BSS Sherbrooke 1999 2007-12-17

RÉGION 02 - Saguenay/Lac-St-Jean

Par la secrétaire et directrice générale

BOULIANNE JOSÉE BOUJ07/10/290 BTS UQAC 2006 2007-11-13

DION SANDRA DIOS07/11/130 BTS UQAC 2006 2007-11-22

LAVOIE ARIANE LAVA07/09/250 BTS UQAC 2007 2007-10-25

TREMBLAY JULIE TREJ07/10/300 BTS UQAC 2007 2007-10-30

RÉGION 03/12 - Capitale-Nationale/Chaudière-Appalaches

Par la secrétaire et directrice générale

BEAUDOIN MARIELLE BEAM07/12/040 BTS UQAC 2008 2007-12-05

BEAUDOIN VALÉRIE BEAV07/10/300 BSS Laval 2003 2007-11-13

BEAULIEU MARTINE BEAM07/10/220 BSS Laval 2007 2007-10-25

DROLET MARIE DROM07/12/040 BTS UQAC 2007 2007-12-05

FILLION JOANIE FILJ07/10/190 BTS UQAC 2007 2007-10-25

GIGNAC CHANTAL GIGC07/11/130 BSS Laval 2003 2007-11-13

LEPAGE JOSÉE LEPJ07/10/300 MSS Laval 2007 2007-11-29

MAHEUX JULIE MAHJ07/09/130 BSS Laval 2007 2007-11-22

NÉBANGLAR BERNICE NEBB07/10/300 MSS Laval 2007 2007-11-13

QUIRION CAROLE QUIC07/10/220 BSS Sherbrooke 2005 2007-10-25

THÉRIAULT ANNIE THEA07/12/070 MSS Laval 2007 2007-12-10

Par le comité administratif

FLAMAND MÉLANIE FLAM07/12/170 BSS Laval 1998 2007-12-17

THERRIEN FRANCINE THEF07/12/170 BSS Laval 1984 2007-12-17

VERREAULT MARYSE VERM07/12/170 BSS Laval 1989 2007-12-17

RÉGION 04/17 - Mauricie/Centre-du-Québec

Par la secrétaire et directrice générale

BEAUCHESNE SOPHIE BEAS07/10/220 BSS Laval 2007 2007-11-22

CROTEAU KARINE CROK07/10/300 MSS Sherbrooke 2006 2007-10-30

LUNEAU MARTINE LUNM07/11/130 BSS Sherbrooke 2007 2007-11-13

RÉGION 05 - Estrie

Par la secrétaire et directrice générale

MATTHEWS KATIA MATK07/12/040 BSS Sherbrooke 2007 2007-12-05

SABOURIN PASCALE SABP07/12/040 BTS UQO 2007 2007-12-05

TREMBLAY CHANTAL TREC07/11/130 BSS Sherbrooke 2005 2007-11-13

Par le comité administratif

BOULANGER SONIA BOUS07/12/170 BSS Sherbrooke 1997 2007-12-17

DUTEAU JOSÉE DUTJ07/12/170 BSS Sherbrooke 1997 2007-12-17

RÉGION 06/13 - Montréal/Laval

Par la secrétaire et directrice générale

CACCAVALE FILOMENA CACF07/08/220 BSW McGill 2007 2007-10-25

CYR CYNTHIA CYRC07/10/300 BSS Montréal 2007 2007-11-13

DAOUST KARINE DAOK07/10/220 BSS Sherbrooke 2005 2007-10-25

DI PAOLA ANGELA DIPA07/11/290 BSW McGill 2006 2007-11-29

GÉLINAS MARILÈNE GELM07/11/290 BSW McGill 2007 2007-12-10

HÉBERT MARIANNE HEBM07/11/290 BSS Laval 2007 2007-11-29

LAPLANTE SOPHIE LAPS07/11/140 BSS Sherbrooke 2007 2007-11-29

PAQUETTE FRANÇOIS PAQF07/10/220 BSW McGill 2007 2007-11-13

PLOUFFE RACHEL PLOR07/11/130 BTS UQAM 2006 2007-11-22

RUSSELL-SENIOR ANNE RUSA07/10/250 BSW McGill 2002 2007-10-26

VAN MOURIK VALÉRIE VANV07/11/290 MSS Montréal 2007 2007-11-29

WADDELL AMÉLIE WADA07/07/090 BSW McGill 2005 2007-12-05

Par le comité administratif

BOURGIE JOHANNE BOUJ07/12/170 DEASS France 2006 2007-12-17

D'AMOURS MARIE-EVE DAMM07/12/170 BTS UQAC 2000 2007-12-17

DANDOIS ANNIE DANA07/12/170 BTS UQAM 1988 2007-12-17

DESNOYERS STÉPHANIE DESS07/12/170 BSS Laval 1998 2007-12-17

FILION DAVID FILD07/12/170 BSS Montréal 2002 2007-12-17

GARICHÉ NIRVA GARN07/12/170 MSS Ottawa 2007 2007-12-17

HOHMAN SILKE HOHS07/12/170 BSW Allemagne 2003 2007-12-17

USANASE ANGÉLIQUE USAA07/12/170 BSS Laurentienne 2007 2007-12-17

RÉGION 07 - Outaouais

Par la secrétaire et directrice générale

FERUZI HÉLÈNE FERH07/07/090 BTS UQO 2007 2007-11-22

HÉON ISABELLE HEON07/11/130 BTS UQO 2007 2007-11-13

LAFRENIÈRE JESSICA LAFJ07/10/310 BTS UQO 2007 2007-11-29

LEMIEUX-CÔTÉ FRANCINE LEMF07/11/290 BTS UQO 2007 2007-11-29

PARADIS PHILIPPE PARP07/11/290 MSS Montréal 2007 2007-11-29

Par le comité administratif

BOURQUE DENIS BOUD07/12/170 BTS UQAM 1985 2007-12-17

CYR ELIZABETH CYRE07/12/170 MSS Ottawa 2004 2007-12-17

PELCHAT CHRISTINE PELC07/12/170 BTS UQO 1983 2007-12-17

RÉGION 08/10 – Abitibi/Témiscamingue/Nord-du-Québec

Par la secrétaire et directrice générale

BOISVERT STÉPHANIE BOIS07/10/220 BTS UQAT 2007 2007-10-25

LAMARCHE MARIE-HÉLÈNE LAMM07/09/250 BTS UQAM 2007 2007-10-25

LONGCHAP-SEMPLÉ

MARY ELIZABETH LONM07/12/040 BTS UQAT 2008 2007-12-10

MALO NATHALIE MALN07/11/290 BTS UQAT 2007 2007-11-29

PARENT JULIE PARJ07/11/130 BTS UQAT 2007 2007-11-13

RÉGION 09 – Côte-Nord

Par le comité administratif

MARCOTTE DIANE MARD07/12/170 BSS Laval 1990 2007-12-17

NADEAU VIRGINIE NADV07/12/170 BSS Laval 1999 2007-12-17

RÉGION 14/15 – Lanaudière/Laurentides

Par la secrétaire et directrice générale

FOURNIER CHANTAL FOUF07/12/070 MSS Montréal 2005 2007-12-10

MARTINEAU KIM MARK07/11/130 BTS UQAM 2007 2007-11-13

PAQUIN JULIE PAQJ07/10/220 BTS UQAM 2005 2007-10-25

Par le comité administratif

GOSSELIN CHRISTIANE GOSC07/12/170 BTS UQO 1996 2007-12-17

RÉGION 16 – Montérégie

Par la secrétaire et directrice générale

AUBUT VÉRONIQUE AUBV07/10/190 BTS UQAM 2007 2007-10-25

BLAIS MONIQUE BLAM07/10/220 MSS Montréal 2007 2007-10-25

BROMEUR MÉLANIE BROM07/12/070 BTS UQAM 2006 2007-12-10

CARLE STÉPHANIE CARL07/10/020 BTS UQO 2003 2007-10-25

FROJMOVIC REBEKAH FROR07/11/290 BSW McGill 2002 2007-11-29

GALPEAU AUDREY GALA07/10/220 BTS UQAM 2007 2007-11-13

PERNON CAROLINE PERC07/12/060 BTS UQAC 2003 2007-12-10

RENARD CAROLINE RENC07/10/220 BTS UQAM 2003 2007-10-25

TAILLON SOPHIE TAIS07/10/190 BTS UQAM 2007 2007-10-25

Par le comité administratif

BERGERON CHANTALE BERCO7/12/170 BSS Montréal 1986 2007-12-17

BORYSIEWICZ TANIA BORT07/12/170 BSS Montréal 2002 2007-12-17

FORCIER MÉLANIE FORM07/12/170 BTS UQAM 2002 2007-12-17

GUÉNETTE NANCY GUEN07/12/170 BTS UQAM 1990 2007-12-17

THOMAS CÉLINE THOC07/12/170 BSS Montréal 1994 2007-12-17

RÉGION 30 – Provinces canadiennes

Par la secrétaire et directrice générale

FOUCAULT MARTINE FOUF07/11/290 BTS UQO 2007 2007-11-29

ADMISSIONS/ DÉLIVRANCES DE PERMIS DE TRAVAILLEUR SOCIAL AVEC IMPOSITION D'UN STAGE DE PERFECTIONNEMENT

RÉGION 06/13 - Montréal/Laval

Par le comité administratif

DRIBKI AICHA DRIA07/12/170 MSS Laval 1992 2007-12-17

RÉGION 07 - Outaouais

Par le comité administratif

FORCIER CÉLINE FORC07/12/170 BTS UQO 1989 2007-12-17

ARTICLE 41 - CODE DES PROFESSIONS

ADMISSIONS/DÉLIVRANCE DE PERMIS TEMPORAIRE DE TRAVAILLEUR SOCIAL

RÉGION 05 - Estrie

Par le comité administratif

DIAZ LLAIN BETSABET DIAB07/12/170 BTS Colombie 2001 2007-12-17



RÉINSCRIPTIONS AU TABLEAU DES MEMBRES À TITRE DE TRAVAILLEUR SOCIAL

RÉGION 01/11 – Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Île-de-la-Madeleine

Par la secrétaire et directrice générale

CARON ISABELLE	CARI02/09/200	En date du	2007-10-18
----------------	---------------	------------	------------

RÉGION 02 - Saguenay/Lac-St-Jean

Par le comité administratif

MATTE DIANE	MATD93/06/290	En date du	2007-12-17
-------------	---------------	------------	------------

RÉGION 03/12 - Capitale-Nationale/Chaudière-Appalaches

Par la secrétaire et directrice générale

IMBEAULT PATRICIA	IMBP05/06/220	En date du	2007-10-24
ST-PIERRE SERGE	STPS04/12/030	En date du	2007-11-08

RÉGION 06/13 - Montréal/Laval

Par la secrétaire et directrice générale

BEZONSKY RHONA	BEZR90/11/300	En date du	2007-11-01
DUBÉ JEAN-PIERRE	DUBJ99/02/120	En date du	2007-10-24
DUROCHER STÉPHANE	DURS02/02/150	En date du	2007-10-24
FERGUSON ROSELYNE V.	FERR96/09/130	En date du	2007-12-06
GREISS TAMMY	GRET98/06/290	En date du	2007-11-08
HOCHDORF-MANNOR TALLY	HOCT06/10/130	En date du	2007-10-17
LARIN CÉLINE	LARC97/07/040	En date du	2007-11-13
LARIVÉE PATRICIA	LARPO3/05/290	En date du	2007-11-29
LOTHIAN DOREEN	LOTD97/05/290	En date du	2007-11-21
MICHELIN JENNIFER	MICJ03/02/210	En date du	2007-11-28
MONDAY TIM	MONT00/09/220	En date du	2007-11-08
PERREAULT NATASHA	PERNO4/06/300	En date du	2007-11-01
RAPOPORT RICHARD	RAPR86/12/050	En date du	2007-11-13

Par le comité administratif

CARON NATHALIE	CARN93/12/030	En date du	2007-12-17
DOIRON NATHALIE	DOIN99/02/120	En date du	2007-12-17
GUAY ANNE LOUISE	GUA95/02/100	En date du	2007-12-17
SIMARD JOSÉE	SIMJ93/06/290	En date du	2007-12-17
SOSA VÉRONIQUE	SOSV97/05/290	En date du	2007-12-17

RÉGION 07 - Outaouais

Par la secrétaire et directrice générale

CHÉNIER MARIE-JOSÉE	CHEM05/06/222	En date du	2007-10-18
---------------------	---------------	------------	------------

RÉGION 08/10 – Abitibi/Témiscamingue/Nord-du-Québec

Par la secrétaire et directrice générale

FAUCHER DANY	FAUD01/07/060	En date du	2007-11-13
ST-GÉRARD LINDA DARNOUSE	STGL04/09/170	En date du	2007-12-05

Par le comité administratif

HOULE CHANTAL	HOUC98/02/130	En date du	2007-12-17
LAFORGE ÉMILIE	LAFE86/09/190	En date du	2007-12-17
TROTTIER SONIA	TROS90/08/240	En date du	2007-12-17

RÉGION 09 – Côte-Nord

Par la secrétaire et directrice générale

PAINCHAUD ISABELLE	PAII97/02/070	En date du	2007-11-15
--------------------	---------------	------------	------------

RÉGION 14/15 – Lanaudière/Laurentides

Par la secrétaire et directrice générale

LARDON YVES	LARY04/09/170	En date du	2007-10-29
LÉONARD FRANÇOIS	LEOF91/05/300	En date du	2007-10-24

RÉGION 16 – Montérégie

Par la secrétaire et directrice générale

COURTRAY-SCHEEMAECKER		En date du	
MARIE-PAULE	COUM02/11/290	En date du	2007-11-13
GIRARD DENISE	GIRD93/06/290	En date du	2007-11-28
GOYETTE LYNE	GOYL98/05/070	En date du	2007-10-18
PLANTE KASABYANCA	PLAK04/06/300	En date du	2007-11-28
Par le comité administratif		En date du	
BELZILE FRANCIS	BELF95/02/100	En date du	2007-12-17
BERGERON MICHEL	BERM93/09/170	En date du	2007-12-17
SIROIS JOHANNE	SIRJ98/06/290	En date du	2007-12-17

RÉINSCRIPTIONS AU TABLEAU DES MEMBRES

AVEC IMPOSITION D'UN STAGE DE PERFECTIONNEMENT

RÉGION 05 - Estrie

Par le comité administratif

VAILLANCOURT LILI	VAIL96/02/090	En date du	2007-12-17
-------------------	---------------	------------	------------

RADIATIONS DU TABLEAU DES MEMBRES À TITRE DE TRAVAILLEUR SOCIAL

RADIATIONS À DÉFAUT DE PAIEMENT

RÉGION 06/13 - Montréal/Laval

Par la secrétaire et directrice générale

TREMBLAY MANON	TREM02/02/150	En date du	2007-10-22
----------------	---------------	------------	------------

RÉGION 14/15 – Lanaudière/Laurentides

Par la secrétaire et directrice générale

LARDON YVES	LARY04/09/170	En date du	2007-10-22
-------------	---------------	------------	------------

RÉGION 16 – Montérégie

Par la secrétaire et directrice générale

DAIGNAULT SAMANTA	DAIS92/12/040	En date du	2007-11-06
-------------------	---------------	------------	------------

RADIATIONS/EXPIRATION DU PERMIS TEMPORAIRE

RÉGION 06/13 - Montréal/Laval

HOCHDORF-MANNOR TALLY	HOCT06/10/130	En date du	2007-10-13
ZUTTON DANILO JOSE	ZUTD06/10/130	En date du	2007-10-13

DÉCÈS

RÉGION 06/13 - Montréal/Laval

DUVAL CAROLE	DUVC01/06/070	En date du	2007-12-05
--------------	---------------	------------	------------

ARTICLE 40 - CODE DES PROFESSIONS

ADMISSIONS/DÉLIVRANCES DE PERMIS DE THÉRAPEUTE CONJUGAL ET FAMILIAL

RÉGION 06/13 - Montréal/Laval

Par le comité administratif

DAVID MARIE-FRANCE	DAVM07/12/170	En date du	2007-12-17
FOGELBAUM RANDI	FOGR02/09/200	En date du	2007-12-17

RÉINSCRIPTIONS AU TABLEAU DES MEMBRES À TITRE DE THÉRAPEUTE CONJUGAL ET FAMILIAL

RÉGION 05 - Estrie

Par la secrétaire et directrice générale

DUGAS GEORGES	DUGG01/11/300	En date du	2007-11-28
---------------	---------------	------------	------------

TRANSFORMATION DU PERMIS TEMPORAIRE EN PERMIS « PERMANENT »

PERMIS DE TRAVAILLEUR SOCIAL

BUCHANAN DOUGLAS	BUCD07/10/120
------------------	---------------

RENOUVELLEMENT DU PERMIS TEMPORAIRE PAR L'OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE

PERMIS DE TRAVAILLEUR SOCIAL

HOCHDORF-MANNOR TALLY	HOCT06/10/130	valide jusqu'au	12-10-2008
-----------------------	---------------	-----------------	------------

MÉDIATION FAMILIALE/PERMIS DE TRAVAILLEUR SOCIAL

ACCREDITATION DÉFINITIVE

Par la secrétaire et directrice générale

DI GENOVA ADELA	DIGA05/09/160	En date du	(COAMF 13 DÉCEMBRE 2007)
BLANCHARD LINDA	BLAL05/02/180	En date du	(COAMF 13 DÉCEMBRE 2007)

Cette chronique vous appartient!

Une nomination? Une publication? Une réalisation? Vous voulez porter à l'attention de tous les membres de l'Ordre un événement qui concerne un de vos collègues travailleur social ou thérapeute conjugal et familial? Faites-nous parvenir vos suggestions de textes à l'adresse courriel suivante : ltrottier@optsq.org en inscrivant Dans le DésOrdre comme objet de votre courriel. Merci.



« Les jeunes consomment des speeds plus toxiques que la cocaïne »

Selon **Caroline Jacques**, travailleuse sociale spécialisée en toxicomanie et responsable des communications au Centre de Réadaptation Ubald-Villeneuve (CRUV), les speeds qui se retrouvent présentement dans les rues de la région de Québec sont plus toxiques que la cocaïne. Pire encore, les jeunes qui les consomment sont convaincus qu'ils ne prennent pas de drogues dures. Le CRUV a développé divers programmes pour aller chercher la clientèle là où elle se trouve. Ainsi, un projet pilote est en cours à l'urgence du CHUL pour y approcher les personnes susceptibles de recourir à ses services. Sur les 140 rencontres depuis, 89% avaient effectivement besoin de tels services, d'ajouter Mme Jacques dans un texte publié dans le quotidien Le Soleil, le 21 novembre 2007. À l'aise devant les médias, Caroline Jacques dit insister chaque fois auprès des recherchistes et journalistes pour que son titre de travailleuse sociale apparaisse clairement. Bravo!



Protection de la jeunesse : les proches tuteurs pourront toucher 23 000 \$ par année

Les grands-parents, oncles ou tantes pourront en effet toucher de 9 000 \$ à 23 000 \$ annuellement en devenant **tuteur** d'un enfant placé sous la protection de la DPJ. C'est du moins ce que prévoit un projet de règlement publié dans la Gazette officielle en octobre 2007. Ce soutien financier est comparable à celui offert par l'État à une famille d'accueil qui adopte un enfant de la DPJ et varie en fonction de l'âge de l'enfant et de ses besoins. Les parents qui ne parviendraient pas à se reprendre en main selon certains délais préétablis pourraient perdre définitivement la garde de leur enfant et une famille d'accueil pourrait l'adopter, dans une perspective de projet de vie permanent. Malgré cela, les grands-parents (ou tout autre membre de la famille élargie) pourront réclamer le statut de tuteurs, jusqu'à la majorité de l'enfant (La Presse, 1^{er} novembre 2007, Tommy Chouinard).



Recul des services pour les hommes violents en Mauricie

Gaétan Parenteau, travailleur social, est président d'Accord Mauricie, organisme qui vient en aide aux hommes violents dans la région du même nom. Récemment, l'organisme a été frappé par des problèmes de financement ayant pour résultat la fermeture de son point de service de Shawinigan. M. Parenteau et son organisme ont multiplié les interventions auprès des médias afin de sensibiliser l'opinion publique aux conséquences de ces coupes budgétaires et pour solliciter l'appui d'autres organismes du milieu. Une belle démonstration de l'importance d'utiliser les médias pour faire cheminer un dossier. Souhaitons la meilleure des chances à M. Parenteau, à toute l'équipe d'Accord Mauricie et à leur clientèle (Le Nouvelliste, 28 novembre 2007).

Formation à la Gestalt-thérapie contemporaine

L'**Institut québécois de Gestalt-thérapie (IQGT)** offre aux professionnels de la santé mentale un programme de formation de 3 ans (360 heures) à la psychothérapie d'orientation existentielle/humaniste.

**I
Q
G
T**

Ce programme :

- s'enracine dans la tradition phénoménologique et expérientielle de la Gestalt-thérapie et est porteur d'un de ses nouveaux développements : la théorie de la prise de forme en relation.
- s'inspire des réflexions récentes sur la complexité pour articuler entre eux les facteurs biologiques, psychologiques, relationnels, organisationnels et socioculturels qui déterminent comment l'individu prend forme à chaque instant dans son milieu.
- intègre certaines contributions des autres approches cliniques.
- tient compte des connaissances actuelles sur :
 - le développement de l'enfant et de l'adulte
 - la psychopathologie
 - l'efficacité thérapeutique
- reconnaît la diversité des milieux de pratique.

Début : septembre 2008

Formateurs principaux : Jean Gagnon et Jorge Vasco, psychologues cliniciens et codirecteurs de l'**Institut québécois de Gestalt-thérapie**.

Pour informations supplémentaires : www.iqgt.ca ou au 514 288-2082, poste 3.



Du nouveau à la permanence de l'Ordre

En novembre dernier, l'Ordre a procédé à l'embauche de trois nouvelles employées. Il s'agit de mesdames Lise Soucy, t.s. et Marie-Lyne Roc, t.s., toutes deux chargées d'affaires professionnelles et madame Louise Roberge, t.c.f., chargée d'affaires professionnelles affectée spécifiquement au secteur de la thérapie conjugale et familiale. Nous leur souhaitons la bienvenue!

De gauche à droite, Lise Soucy, t.s., Louise Roberge, t.c.f., et Marie-Lyne Roc, t.s.



Mise en garde des DSP face à la privatisation des soins de santé

Dans un rapport déposé au Groupe de travail Castonguay, sur le financement du système de santé, les directeurs de la santé publique du Québec (DSP) servent une **sévère mise en garde contre une privatisation**, même partielle, des soins de santé, étant d'avis que celle-ci coûterait plus cher, serait difficile à gérer, n'améliorerait pas les services et créerait de graves inégalités face à la maladie. « *En introduisant plus de privé dans le système de services, on vient transformer sa nature comme outil de protection sociale; on atteint aussi un droit social du citoyen pour le transformer graduellement en bien de consommation. (...) Le Canada et le Québec ont choisi, depuis les années 60, que tous les citoyens aient droit, face à la maladie, d'avoir accès à des services de santé universels, sans contribution financière additionnelle et de qualité. Le peuple a choisi d'être solidaire et de partager, via une assurance collective, les risques reliés à la maladie. Il importe de réaffirmer ce contrat social, tout en cherchant à améliorer, adapter, et moderniser notre système* » peut-on lire dans ce rapport. Par ailleurs, les DSP reconnaissent qu'il y a place à amélioration dans le système public, particulièrement au niveau de la première ligne (La Presse, 4 décembre 2007).

Colloque régional de l'Ordre en Abitibi – Témiscamingue

Plus de 120 personnes, dont 65 travailleurs sociaux, des étudiants, des gestionnaires et des enseignants participaient, le 20 octobre dernier, au Colloque régional de l'Ordre dans la belle région **Abitibi – Témiscamingue**. Il fut beaucoup question d'identité professionnelle et de l'importance, pour les travailleurs sociaux, de prendre leur place dans la restructuration du réseau. La secrétaire et directrice générale, Mme Ghislaine Brosseau, t.s., ainsi que le président de l'Ordre, M. Claude Leblond, t.s., ont respectivement prononcé les allocutions d'ouverture et de clôture de cet événement, sous la présidence d'honneur de Mme Louise Bédard, travailleuse sociale. Bravo aux organisateurs pour cette belle initiative.

Recrutons

Médiateurs, Travailleurs sociaux
Thérapeutes conjugaux et familiaux
à Montréal et en région

En approchant Coop Santé Globale
vous verrez l'avantage de coopérer
et de travailler ensemble



Téléphone : (514) 277-3051
Télécopieur : (514) 277-3473
info@coopsanteglobale.ca
<http://www.coopsanteglobale.ca>

Bienvenue aux retraités, pré-retraités, finissants

Réseau d'aide aux conjoints violents



Alors qu'il célèbre son trentième anniversaire, le réseau d'aide aux conjoints violents déplore qu'encore trop d'hommes passent à travers les mailles de ce filet social, principalement lorsque les drames se passent dans la classe moyenne et les clientèles immigrantes, lesquelles brillent par leur absence parmi la trentaine de groupes de soutien que compte le Québec. « Ces hommes ne sont pourtant pas moins sujets à la violence » de faire valoir

M. Gilles Rondeau, travailleur social, dans le cadre d'un colloque réunissant 350 intervenants auprès des victimes et des agresseurs. Selon M. Rondeau, professeur émérite de l'Université de Montréal, il n'y a pas lieu de pavoiser : « Les programmes ne rejoignent pas tous les hommes violents et nos méthodes ne conviennent pas à tous. On rejoint très bien les clientèles pauvres et les clientèles judiciairisées. Mais pour les autres, on se retrouve souvent dans le vide ».



Pourtant, la détresse est bien réelle et place souvent les groupes d'aide dans une position délicate, comme le confirme **M. Jean-François Vézina**, travailleur social, directeur général du Groupe d'aide aux personnes impulsives (GAPI) : « On nous interpelle de plus en plus pour travailler avec d'autres clientèles, les jeunes, les femmes, les gens violents en milieu de travail. Peut-on élargir notre mandat? Est-ce à nous de le faire? Il faut se poser la question » (Le Devoir, 9 novembre 2007, Rioux Soucy, Louise-Maude).



Une nouvelle approche qui « fait son chemin »

Un **travailleur social** et psychothérapeute new-yorkais, Clay Cockrell, a décidé d'adapter sa pratique aux besoins de sa clientèle : « Je leur donne rendez-vous dans Central Park et nous marchons ensemble en parlant, pour une période de temps équivalente à un rendez-vous normal, en cabinet ». Selon lui, cette approche convient parfaitement aux patients pressés, mais ferait également merveille auprès des timides qui ont du mal à parler d'eux-mêmes en regardant leur thérapeute dans les yeux. « Sans oublier que les gens pensent mieux debout et se confient plus facilement quand ils sont côte à côte. Ils sont moins sur la défensive et se sentent moins scrutés ». Reste à savoir si ça marche...! (Consulter en marchant, **MEUNIER**, Charles, La Presse, 2 septembre 2007).



Quatre organismes réclament une politique gouvernementale contre les abus et la maltraitance envers les personnes âgées

Devant l'ampleur et la gravité du problème des abus envers les personnes âgées, quatre organismes œuvrant auprès de cette clientèle réclament une action prioritaire et concertée de l'ensemble des acteurs gouvernementaux concernés. L'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR), l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP), l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec (OPTSQ) et le Réseau québécois pour contrer les abus envers les aînés (RQCAA) demandent conjointement au gouvernement du Québec de préparer et de mettre en œuvre le plus rapidement possible une politique gouvernementale contre les abus et la maltraitance envers les personnes âgées. Selon le RQCAA, annuellement, plus de 150 000 aînés sont victimes d'abus : 42 000 sont exploités financièrement; 40 000 subissent de la violence psychologique; 25 000 sont assujettis à la violence physique; 3 000 sont violentés sexuellement. Environ 80 % des cas d'abus ne seraient jamais signalés.



Le travail social, parmi les 40 professions et métiers lauréats

Le travail social occupera une place de choix dans l'édition 2008 du Palmarès des carrières publié chez Septembre éditeur. En effet, la profession de travailleuse sociale et de travailleur social fait partie des 40 professions et métiers lauréats. Des extraits du Palmarès seront publiés dans les principaux quotidiens du Québec, en mars 2008 et l'Ordre était partenaire de la Web-conférence marquant le lancement de la nouvelle édition du Palmarès ainsi que de l'Opération 1^{er} mars, réunissant plus de 1 500 intervenants spécialisés du milieu scolaire et de l'emploi. Une vitrine exceptionnelle pour une profession désireuse de remporter le défi de la relève!

Marie-José Durand
outille les cliniciens pour l'intégration de nouvelles connaissances.

Je veux

Optimiser

Le Campus de Longueuil offre des programmes de 2^o cycle en pratiques de la réadaptation.

Développez des compétences avancées et analysez vos pratiques afin de vous outiller pour faire face aux situations complexes en réadaptation.

<p>Microprogramme de 2^o cycle en réadaptation (12 cr.)</p> <ul style="list-style-type: none"> • En évaluation • En agr. professionnel • En compétences spécifiques <p>Trois microprogrammes donnent un diplôme (30 cr.)</p>	<p>Maîtrise en pratiques de la réadaptation (45 cr.)</p> <ul style="list-style-type: none"> • 36 crédits de cours axés sur la pratique • 9 crédits d'essai synthèse <p>Cours offerts à temps partiel la fin de semaine à Longueuil.</p>
--	--

respri-med@USherbrooke.ca
Tél.: 450 463-1835 poste 61767
Sans frais | 888 463-1835 poste 61767
www.USherbrooke.ca/hanilcap

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

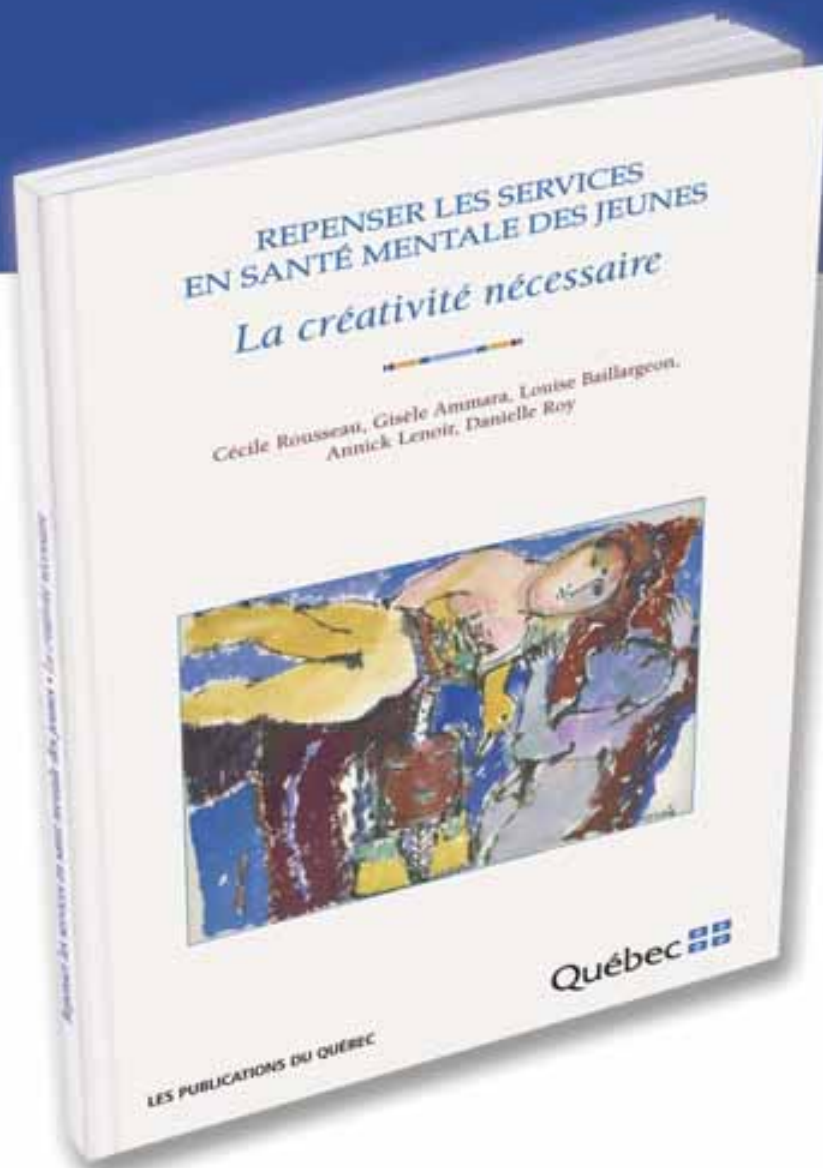


Carole Quirion, travailleuse sociale, 7 000^e membre de l'Ordre

Carole Quirion, travailleuse sociale, a terminé son BAC en service social en 2005, à l'Université de Sherbrooke, après des études collégiales en éducation spécialisée et un BAC multidisciplinaire composé d'un certificat en toxicomanie, sexualité et service social avec une concentration en délinquance et criminalité. Ce BAC en service social, représente pour elle la réalisation d'un rêve d'adolescence qui lui permet également de mieux se définir, professionnellement, en lien avec les autres professionnels de la santé. Depuis novembre, Carole Quirion, maman d'un petit garçon, travaille en tant que travailleuse sociale à la Commission scolaire Beauce-Etchemins, dans un poste d'animatrice de vie spirituelle et d'engagement communautaire. De cet emploi, Carole Quirion dira : « Cela ressemble beaucoup aux travailleurs communautaires, car nous sommes près de notre clientèle, nous tentons de répondre aux besoins des jeunes et des enseignants. J'accompagne des jeunes dans du bénévolat, je les sensibilise sur des sujets tels que la toxicomanie, l'hypersexualisation, l'estime de soi, la communication. J'offre des rencontres individuelles, j'invite des conférenciers sur des thèmes précis, je collabore aux activités récréatives de l'école, j'accompagne des comités comme le conseil étudiant, bref, des heures de plaisir! » Bravo, Carole Quirion, travailleuse sociale, et bienvenue à l'Ordre!

La santé mentale des jeunes :

un examen, une réflexion et des exemples de solutions.



Cet ouvrage se penche sur les bonnes pratiques en santé mentale jeunesse au Québec. Il examine les conditions propices à une intervention réussie et propose une réflexion concernant l'intégration des services, le soutien aux intervenants et les espaces de créativité au sein de l'intervention. Des exemples de solutions qui émergent dans les milieux de vie sont présentés.

Le Comité de
la santé mentale
du Québec

2007, 126 pages

21,95 \$

Vente et information

• en librairie

• 418 643-5150 ou 1 800 463-2100

• www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca

Publications
Québec 



M. Jean-Pierre Duplantie, t.s., lauréat du prix Hommage de l'Institut d'administration publique de Québec

C'est un véritable concert d'éloges qui attendait **M. Jean-Pierre Duplantie**, t.s., directeur général du Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire, alors que lui était remis le prix Hommage 2007 de l'Institut d'administration publique de Québec lors d'une soirée sous la présidence d'honneur du premier ministre du Québec, M. Jean Charest. Homme de conviction, de valeurs, homme d'action et de consensus, M. Duplantie s'est bâti une crédibilité sans faille dans le réseau de la santé et des services sociaux, tout en insistant sans cesse sur l'importance du rôle essentiel que jouent les travailleurs sociaux, en tant qu'agents de transformation sociale. Voilà quelques-uns des commentaires entendus dans une vidéo hommage à Jean-Pierre Duplantie. Une reconnaissance toute méritée que nous sommes heureux de souligner dans ce Bulletin.



Mme Lucienne Robillard, travailleuse sociale, quitte la politique active

Le 25 janvier, après une carrière de 17 ans en politique active, **Mme Lucienne Robillard** a officiellement quitté la politique active. À 61 ans et en pleine forme, Mme Robillard dit avoir envie de relever de nouveaux défis. Détentrice d'une maîtrise en travail social – elle a maintenu son adhésion à l'Ordre tout au long de sa carrière politique – Mme Robillard a dirigé plusieurs ministères importants, tant à Québec qu'à Ottawa. Voici un court extrait de son discours d'adieu, prononcé le 12 décembre 2007 à la Chambre des communes : *« Tout au long de ces années, j'ai travaillé de tout mon coeur et j'ose croire avoir démontré qu'on peut faire de la politique en demeurant fidèle à ses valeurs. (...) Je rêve d'un Canada où le respect de la personne et la croyance dans le potentiel de chaque être humain sont les principes directeurs de toute action gouvernementale et inspirent le comportement de tout parlementaire ».*



Le Cri-viff et la traite des personnes

La traite est un problème mondial qui affecte environ deux millions de personnes par année (UNESCO, 2000). Chaque année, au Canada, plus de 600 individus sont victimes de la traite dans le cadre de l'exploitation sexuelle, plus de 800 dans des marchés tels que le travail domestique, le travail en usine et le travail agricole. Étant donné son caractère clandestin, la traite des personnes est souvent ignorée et mal comprise, bien qu'elle existe depuis longtemps. Rédigé en français, anglais et espagnol, le guide « La traite des personnes » s'adresse aux intervenants de première ligne, groupes communautaires, chercheurs universitaires et décideurs politiques. Pour commander cet ouvrage, tapez cette adresse : cri-viff@umontreal.ca

Avis de décès

Nous avons le regret de vous informer du décès de **M. Jean-Claude Girouard**, t.s., le 29 décembre dernier. M. Girouard a été membre de l'Ordre du 3 mai 1978 au 14 mai 2007. Il fut aussi membre du Bureau pour la région 04/17 de 2002 à 2006 et membre du Comité en CLSC de 1994 à 1998.



INSTITUT MONTRÉALAIS
de PSYCHOTHÉRAPIE
ANALYTIQUE

PROGRAMME DE FORMATION ANALYTIQUE PSYCHOTHÉRAPIE INDIVIDUELLE PSYCHOTHÉRAPIE CONJUGALE ET FAMILIALE

- Assure une formation pour travailler en réseau public ou en cabinet privé ;
- Vise l'acquisition de connaissances théoriques et cliniques selon l'approche analytique ;
- Échelonne la formation sur 3 ans, à raison de 120 heures de cours théoriques et de séminaires pratiques. S'ajoute en plus une supervision de 120 heures ;
- Met à contribution une équipe de formateurs chevronnés et reconnus.

Date limite pour le dépôt d'une demande d'admission :

30 mai 2008

Pour information ou demande d'admission, contacter :

Serge Arpin (450) 674-4477 sergearpin@impa.ca

Carole Hamel (514) 845-3840 carolehamel@impa.ca

www.impa.ca



La Croix Jaune

Ressources humaines

Domaine de la santé et des services sociaux



Besoin de personnel?

Recherche d'emploi?

www.croixjaune.com

Téléphone : 514.899.1730 • Télécopieur : 514.899.1381